

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2025



SOMMAIRE

Cadre juridique du Débat d'Orientation Budgétaire

Contexte économique

1. Perspective macro-économique
2. Contexte de la zone Euro
3. Contexte national

Orientations de la loi de finances spéciale en l'absence de vote d'une loi de Finances pour 2025

Situation Financière de la ville de Bonneville

Etat du Personnel

Orientations Budgétaires 2025 et perspectives

1. Section de fonctionnement
2. Section d'investissement



Le cadre juridique du Débat d'Orientation budgétaire (DOB)

- ❑ **Le débat d'orientation budgétaire**, étape essentielle de la **procédure budgétaire** des collectivités, participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière d'une collectivité préalablement au vote du budget primitif.
- ❑ **L'objectif est de discuter des orientations budgétaires** de la collectivité et **d'informer** sur la situation financière.
- ❑ **Le DOB est une étape obligatoire** dans le cycle budgétaire dans les communes et EPCI comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L2312-1 et L5211-36 du CGCT). Il doit avoir lieu dans les dix semaines précédant l'examen du budget primitif par l'assemblée délibérante. En cas d'absence du DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale.
- ❑ Le DOB doit être présenté **10 semaines avant** l'examen du budget pour tous les établissements en M 57.



Le cadre juridique du Débat d'Orientation budgétaire (DOB)

- ❑ **Le budget primitif** est voté au cours d'une **séance ultérieure et distincte**. Le DOB ne peut intervenir ni lors de la même séance ni le même jour que le vote du budget.
- ❑ **Le DOB doit prendre la forme d'un rapport** sur les orientations budgétaires (ROB), les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016).
- ❑ **De plus dans les collectivités de plus de 10 000 habitants**, le rapport doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses de personnel et des effectifs (décret n° 2016-841 du 24 juin 2016).



Le cadre juridique du Débat d'orientation budgétaire (DOB)

- ❑ **Le DOB des communes membres d'un EPCI doit être transmis** obligatoirement au Président de l'EPCI et celui des EPCI aux Maires des communes membres dans un délai de 5 jours minimum avant la tenue du conseil
- ❑ **Dans un délai de 15 jours également suivant la tenue du DOB**, il doit être mis à la disposition du public au siège de l'EPCI ou de la commune. Le public doit être avisé de cette mise à disposition par tout moyen : site internet, publication, ...
- ❑ Enfin, **afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles**, le rapport doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans un délai d'un mois après son adoption.



Contexte économique

1. Perspective macro-économique

Monde : poursuite du reflux de l'inflation, croissance en berne et incertitudes politiques

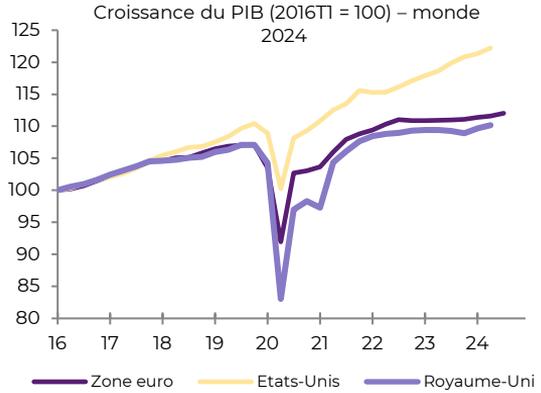
La croissance mondiale est attendue sans véritable élan en 2024 et en 2025, autour de 3 %, avec des dynamiques régionales très différentes. L'Europe peine à se redresser avec une croissance qui serait inférieure à 1% en 2024, alors que les Etats-unis continue de superperformer

- **La plupart des banques centrales des pays avancés** (BCE, Fed, BoE, BNS, BoK, Riksbank, etc.) **ont commencé à desserrer l'étau du crédit** sur fond de nette décélération de l'inflation en 2024 et ce mouvement se poursuivrait : La Banque Centrale Européenne a abaissé ses taux directeurs de 75 pbs à 3,25 % pour le taux de dépôt et ce mouvement se poursuivrait avec une nouvelle baisse de 25 pbs attendue en décembre et un taux terminal prévu à 2,0 % en juin 2025. La Fed a entamé son cycle d'assouplissement en fanfare en abaissant son objectif de taux de 50 pb en septembre et ce mouvement baissier se poursuivrait.
- **Le risque géopolitique se renforce dans de nombreux pays (Ukraine, Moyen-Orient) et l'élection de D. TRUMP fait peser le risque de la mise en place de tarifs douaniers et d'une politique plus imprévisible.**

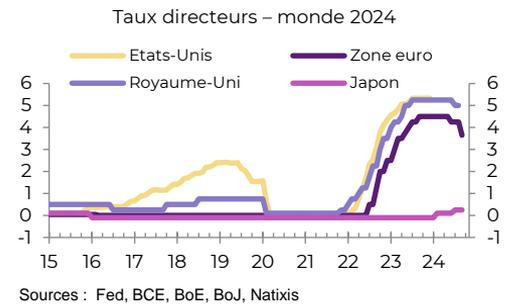
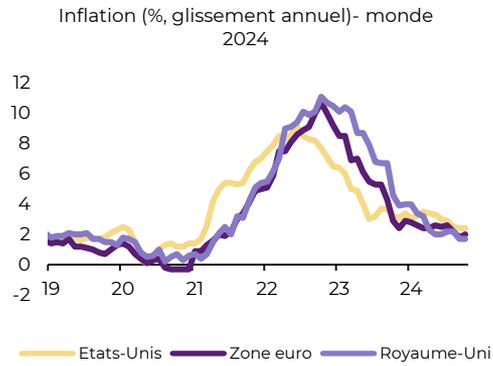


Contexte économique

1. Perspective macro-économique



Sources : LSEG Datastream, Natixis

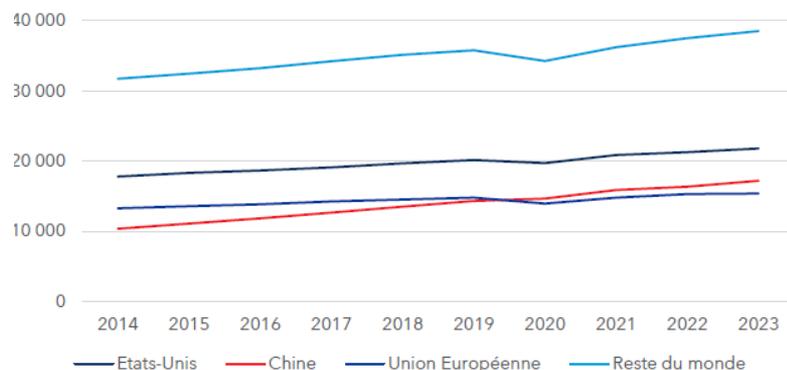


Aux États-Unis, le taux de croissance de la première économie mondiale était de 2,1 % pour 2022 et la perspective pour 2023 serait de 1 %. La prévision pour 2024 serait de 1,5 %.

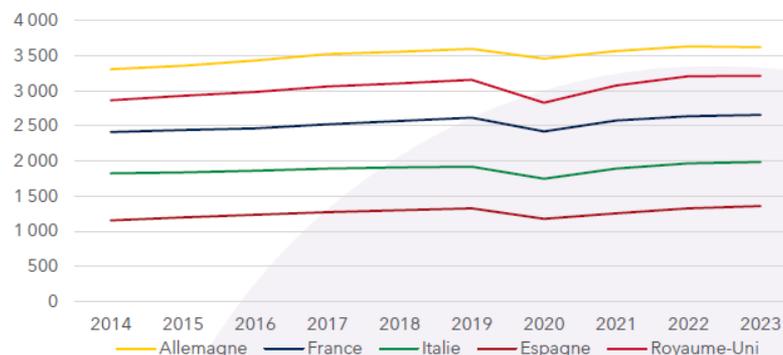
Dans la zone EURO, la croissance devrait s'établir à + 0,5 % sur l'ensemble de 2023 avant d'accélérer à + 1 % en 2025.



Evolution du PIB en Mds\$ (2015)



Evolution du PIB en Mds\$ (2015)



▷ **Croissance européenne en décrochage par rapport aux autres économies :**

- Croissance américaine attendue à près de 3% en 2024
- Croissance chinoise en ralentissement mais toujours supérieure à 4%. **Le PIB est supérieur au PIB européen depuis 2021 !**
- Croissance européenne « seulement » à 0,9% en 2024, effet des politiques monétaires restrictives sur un potentiel de croissance limité

▷ **Ralentissement allemand au sein de l'Union européenne :**

- Modèle productiviste et exportateur fortement impacté par la politique commerciale américaine et la concurrence chinoise
- Pays « moteurs » de la zone Euro en difficultés politiques

Source : Banque Mondiale



Contexte économique

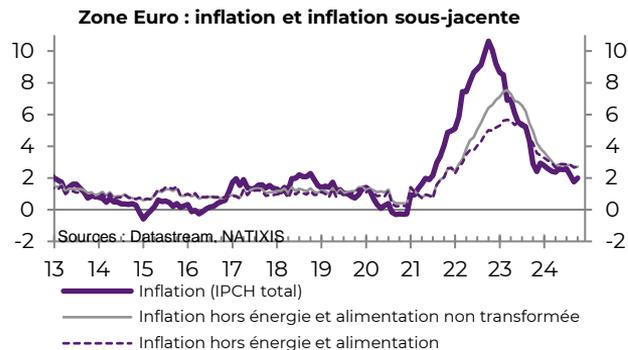
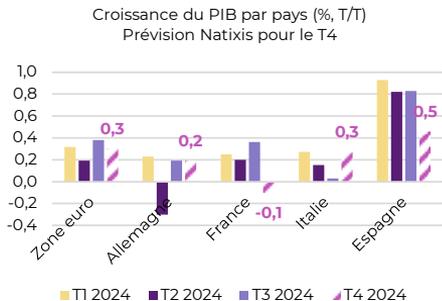
2. Perspective de la zone Euro

Hypothèse retenue : croissance du PIB de 0,9 % en 2024 et 1,5 % en 2025

En zone Euro, au T3, l'activité a progressé de +,04% (0,2% au T2). Cette dynamique de croissance est hétérogène.

L'inflation envisagée pour 2025 est de 1,8% malgré un rebond en octobre (1,7% à 2%) et une inflation sous-jacente stable à 2,7%. Cette dernière marque des signes de persistance dans les services tandis que les prix des biens hors énergie ont légèrement accéléré (0,4% à 0,5% en glissement annuel).

Pour 2025, la baisse de l'inflation devrait se poursuivre. Cependant, l'élection de D. TRUMP fait peser un risque accru de mise en place de nouveaux droits de douane de 10% ce qui conduirait à une perte de PIB d'environ -0,5% après 1 an et de -1% après 3 ans.





Contexte économique

2. Perspective de la zone Euro

Croissance européenne attendue à 0,9% en 2024 par la Commission, puis 1,5% en 2025 et 1,8% en 2026, un niveau modéré par rapport au reste du monde.

- Croissance allemande négative en 2024 (-0,10%), avant une amélioration en 2025 et 2026 : ajustement du modèle allemand aux nouvelles contraintes internationales
- **Croissance française tirée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris en 2024.** Ralentissement déjà notable au 4^{ème} trimestre 2024, avec une croissance attendue à 0,0%.
- Quelques pays en situation économique plus favorable (Espagne ou Grèce).

Croissance du PIB en Europe



Source Orféor



Contexte économique

3. Contexte national

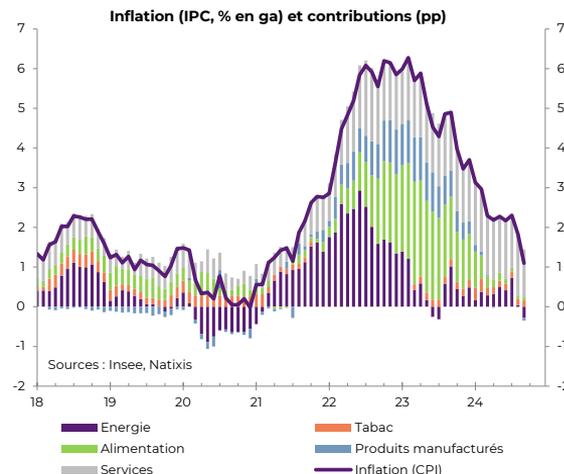
Taux d'inflation 2021: + 1,6%

Taux d'inflation 2022: + 5,2%

Taux d'inflation 2023: + 4,9%

Taux d'inflation 2024 : + 2,3%

Taux d'inflation prévisionnel 2025 : +1,7%



L'inflation des services continue de baisser et l'inflation énergétique évolue désormais en territoire négatif en rythme annualisé. L'inflation des produits alimentaires et manufacturés se stabilise en rythme annualisé. Nous nous attendons à ce que l'inflation française se redresse quelque peu en novembre et décembre, mais qu'elle reste inférieure à 2 %.



Contexte économique

3. Contexte national

Taux de chômage



- ▷ **Baisse des taux de chômage dans la plupart des économies développées**
 - Transition démographique avec les départs en retraite du Baby-Boom, avec des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs « en tension » (loi immigration intégration asile du 26 janvier 2024).
 - Hausse à nouveau des taux de chômage : aux Etats-Unis sous l'effet de la politique monétaire, en France du fait des perspectives économiques avec des plans sociaux conséquents (Michelin) ou de nombreuses faillites d'entreprises (+35% au 2^{ème} trimestre 2024).
- ▷ **Dégradation du taux de chômage français, attendu à 7,8% par l'OCDE à fin 2025 et 8% par l'OFCE.**



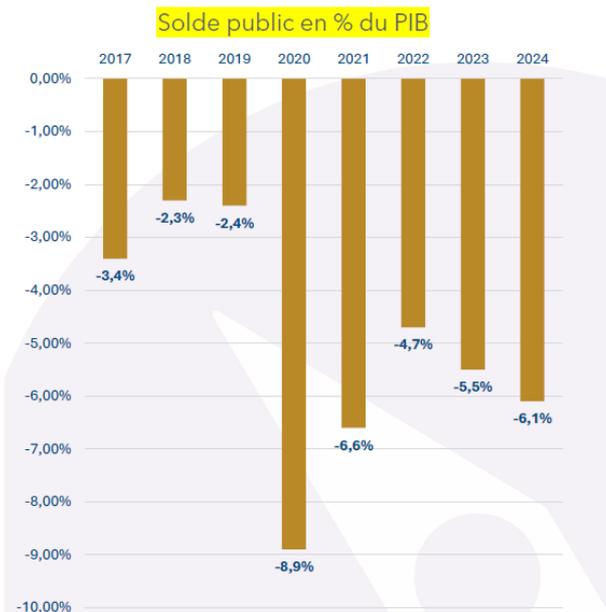
Contexte économique

3. Un contexte national dégradé

Un nouveau dérapage du déficit public qui devrait atteindre 6,1% pour 2024, après 2023 (5,5%)

▷ Dégradation constante du déficit public depuis 2022

- Le déficit public a atteint son plus haut niveau, hors période de crise, en 2023. Il devrait être plus important encore en 2024.
- Le déficit a plus que doublé entre 2017 et 2023, passant de **-77 Md€** à **-155 Md€**. Il est attendu à **-179 Md€ en 2024**.
- Une situation qui s'explique en partie par des erreurs de prévision sur les recettes de l'Etat (= conséquence des dérèglements économiques provoqués par les différentes crises qui se sont succédées depuis 2020).
- Mais, une **situation de déficit structurel aggravée par les baisses de fiscalité** qui ont généré de nouvelles charges pour l'Etat.
 - Montant total des recettes des collectivités supprimées et compensées par la TVA (2023) : **52,7 Md€**.
 - Montant total de l'ensemble des ressources supprimées (2023) : **99,8 Md€**
- **La moitié des recettes de TVA viennent ainsi couvrir les ressources manquantes.**





Contexte économique

3. Contexte national dégradé

▷ **La dette publique a augmenté de 46% depuis 2017.**

- La dette publique a augmenté de **45,8%** entre 2017 et 2024 (soit une hausse d'un peu plus de 1 Md€).
- Cette dette devrait représenter **112,8 points de PIB** en 2024 (+2,9 points par rapport à 2023).
 - La France présente le 3^{ème} ratio de dette publique le plus élevé après la Grèce et l'Italie.
 - L'accélération de l'endettement résulte pour partie des crises récentes (crise sanitaire et crise de l'énergie) : environ 250 Md€
 - Elle est surtout liée au déséquilibre structurel des finances publiques, en particulier à l'alourdissement du déficit des retraites couvert par le budget de l'Etat.
- **La dette des collectivités locales a augmenté (208,5 Md€ en 2023)**, mais son poids, en points de PIB, est relativement stable (autour de 9%).
 - Cette dette ne finance que les dépenses d'équipement des collectivités.

▷ **Doublement de la charge de la dette depuis 2020.**

- La charge de la dette est passée de **30 Md€ à 60 Md€** en 5 ans, alors même que les taux étaient faibles.
- Le risque d'une dégradation des conditions de financement est déjà une réalité : **les taux à 10 ans pour la France sont aujourd'hui plus élevés que ceux de la Grèce et du Portugal.**
- Selon la Commission des finances de l'AN, la charge de la dette pourrait monter à **100 Md€ d'ici 2028.**



Contexte économique

3. Contexte national

Finances locales en 2024

SECTION DE FONCTIONNEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €	FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT	23/22 %	2023 Md €	24/23 %	2024p Md €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT (1)	+ 3,9	270,4	+ 2,3	276,5	DÉPENSES D'INVESTISSEMENT (4)	+ 7,5	74,9	+ 7,0	80,1
Recettes fiscales	+ 3,6	173,5	+ 1,8	176,6	financées par :				
Dotations et compensations fiscales	+ 1,9	40,4	+ 0,6	40,7	- Autofinancement (5)=(3)-(9)	+ 9,6	46,7	+ 1,8	47,5
Participations	+ 6,9	15,2	+ 4,0	15,8	- Recettes d'investissement (6)	+ 8,3	26,0	+ 3,0	26,7
Produit des services	+ 4,3	26,0	+ 6,1	27,6	- Flux net de dette (7) =		+ 2,2		+ 5,8
Autres	+ 11,1	15,2	+ 4,5	15,9	- Emprunts nouveaux*	- 2,6	20,9	+ 17,9	24,6
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (2)	+ 6,2	227,1	+ 4,4	237,0	- Remboursements* (8)	+ 1,6	18,7	+ 0,6	18,8
Dépenses de personnel	+ 4,6	79,6	+ 4,8	83,5	VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT (9)	-	- 3,4	-	- 8,0
Charges à caractère général	+ 9,1	57,3	+ 4,4	59,8	ENCOURS DE DETTE au 31/12	+ 1,2	204,9	+ 2,8	210,7
Dépenses d'intervention	+ 5,1	78,8	+ 3,6	81,6					
Autres	- 0,0	6,6	- 1,6	6,5					
Intérêts de la dette	+ 29,5	4,8	+ 17,9	5,6					
ÉPARGNE BRUTE (3)=(1)-(2)	- 6,4	43,3	- 8,7	39,5					
ÉPARGNE NETTE (3bis)=(3)-(8)	- 11,8	24,6	- 15,8	20,7					

Budgets principaux et budgets annexes consolidés des flux croisés
 * hors opérations financières
 p : prévisions
 (9) = (3)+(6)+(7)-(4)

Des recettes et dépenses en hausse depuis 2022 accompagnées d'une baisse de l'épargne brute et de l'épargne nette

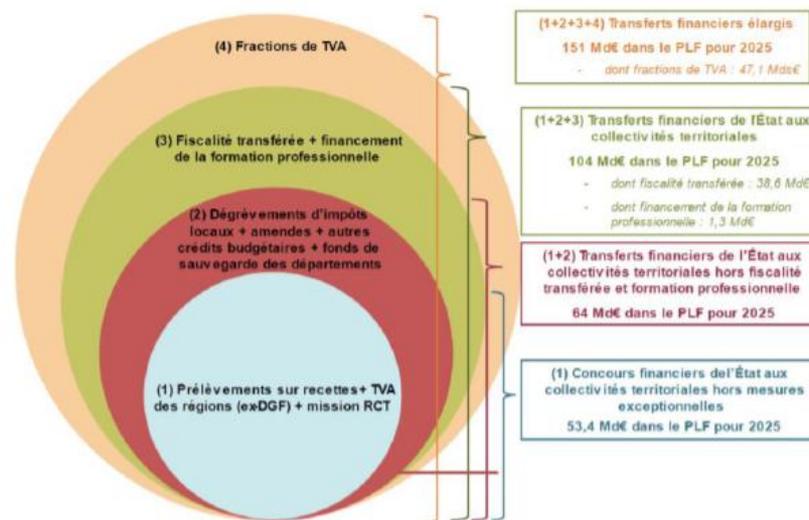
Des recettes fiscales en légère hausse mais moins marquée qu'en 2023, notamment en raison d'une revalorisation des bases fiscales moins importante (+3,9% contre 7,1%)



► **Pourquoi les collectivités locales sont-elles concernées par le redressement des finances publiques ?**

- Les collectivités locales représentent environ **20% de la dépense publique** : elles influencent la trajectoire des finances publiques.
- Certes, les collectivités locales votent leur budget à l'équilibre, mais, **en exécution, leur situation est excédentaire ou déficitaire...**
- Le déficit des collectivités locales (recettes totales < dépenses totales), avant mouvements liés à la dette, **participe donc au déficit public.**
- Par ailleurs, les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales représentent, en 2024, plus de **105 Md€**. L'Etat est donc incité à maîtriser, voire à diminuer cette masse (cf. baisse de la DGF de plus de 11 Md€ entre 2013 et 2017).

Décomposition des transferts financiers de l'État aux collectivités territoriales dans le PLF 2025



Source : direction du budget



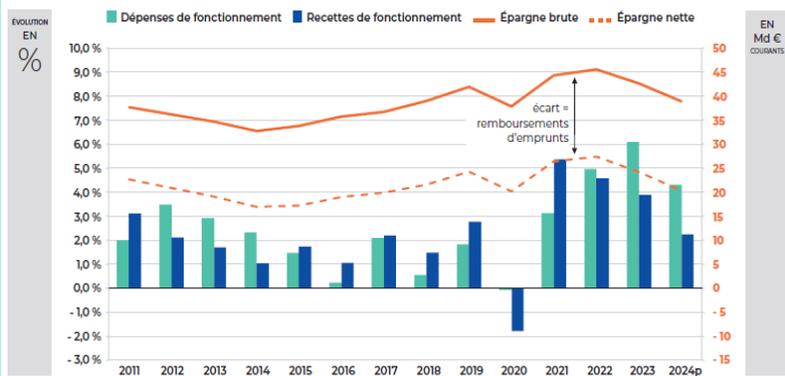
Contexte économique

3. Contexte national



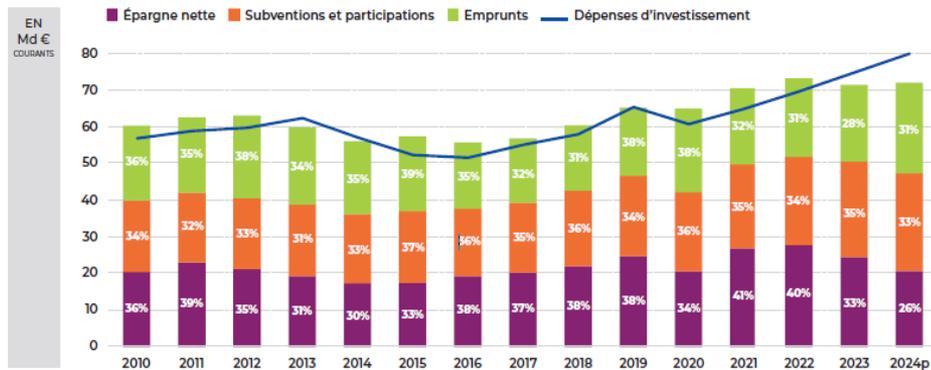
Des investissements toujours dynamiques à deux ans de la fin des mandats municipaux

Les composantes de l'évolution de l'épargne brute des collectivités locales © La Banque Postale



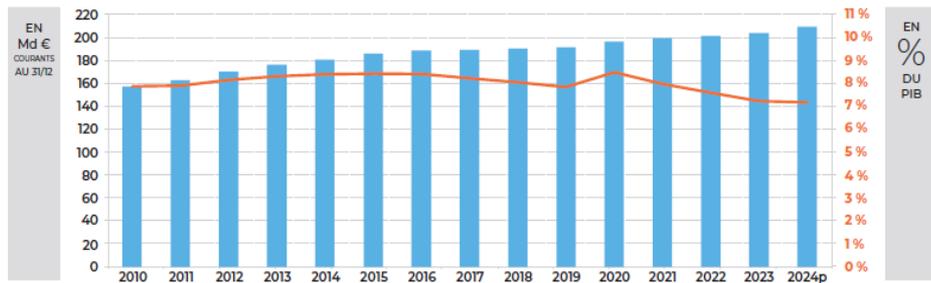
Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.

Financement des investissements locaux © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP. Lorsque l'ensemble des financements est supérieur à 100 %, il y a un abondement du fonds de roulement, quand il est inférieur (comme en 2023), il y a un prélèvement sur le fonds de roulement.

Encours de dette des collectivités locales © La Banque Postale



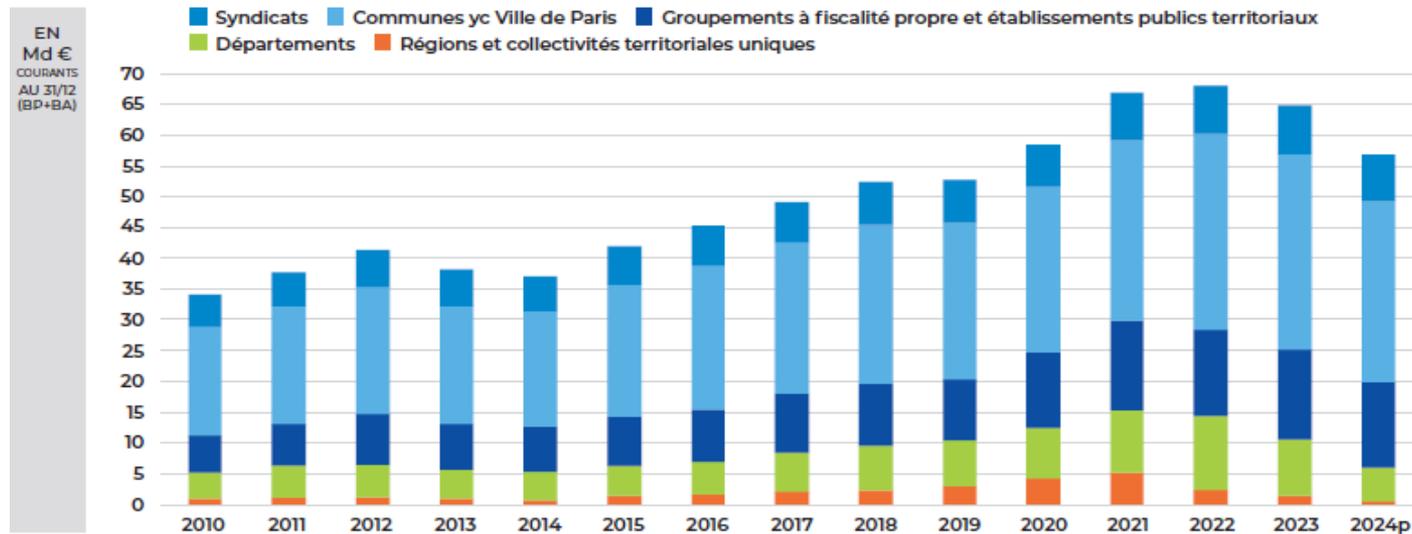
Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.



Contexte économique

3. Contexte national

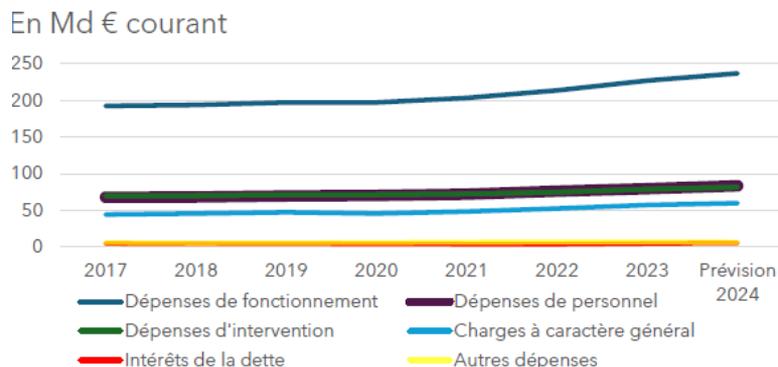
Evolution de la trésorerie des collectivités locales © La Banque Postale



Source : Balances comptables DGFIP, prévisions La Banque Postale.



Situation des finances locales



▷ Hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités de 4,4% en 2024 par rapport à 2023.

- Charges à caractère général : +4,4% → Cela est en partie dû aux dépenses d'énergie encore importantes.
- Charges de personnels : + 4,8 %. → Effet de la revalorisation du point d'indice, mais également des cinq points d'indices supplémentaires donnés à l'ensemble des agents publics (coût estimé par la Cour des Comptes : 750M €).
- Les dépenses d'intervention et notamment les dépenses de prestations sociales ont augmenté de 4,5 %.

Des recettes fiscales en hausse limitée de 1,8% alors qu'elles représentent la moitié environ des ressources des collectivités. Cette hausse était en partie due à la revalorisation forfaitaire annuelle des valeurs locatives, indexée sur l'évolution des prix



2. Contexte national – une loi de Finances 2025 rejetée... une loi spéciale valant loi de finances pour 2025

...qui ne porte que sur les recettes et de façon restrictive: autoriser l'Etat à collecter l'impôt et à recourir à l'emprunt. Les dépenses seront limitées aux crédits ouverts en 2024.

...qui permet également d'approuver le prélèvement sur recettes au profit des collectivités locales, mais pas les modalités de répartition qui relèvent de la seconde partie (dépenses) de la Loi de finances.

Il est aujourd'hui impossible de prévoir l'évolution des dotations en 2025, notamment des dotations de péréquation.

S'il faut attendre une Loi de finances pour déterminer la répartition des dotations, leur notification devrait intervenir tardivement en 2025 avec un impact potentiel sur la trésorerie des collectivités

Le gouvernement a confirmé le 23 janvier 2024 que la DGF 2025 serait abondée de 290 millions d'euros...mais sa notification interviendra en retard au vu du contexte national et son versement sera lui aussi retardé

...avec un texte imposant un plafond de dépenses, mais qui n'interdit pas de réduire certains crédits : les dotations d'investissement ou le fonds vert ne seront donc pas automatiquement reconduits.



Situation des finances locales

▷ Certaines mesures sont indépendantes de la Loi de finances et produiront (normalement) des effets en 2025

- La revalorisation des bases fiscales : l'indexation sur l'inflation est prévue par l'article 1518 bis du CGI → En 2024, la revalorisation ne sera que de **1,7%**.
- La hausse des cotisations employeurs à la CNRACL de **12 points** (3 points par an pendant 4 ans) ne relève pas de la Loi de finances et peut être appliquée par décret. L'importance du déficit de cette caisse de retraite laisse supposer qu'une mesure corrective sera prise mais peut-être de moindre ampleur.
 - En l'absence de Loi sur le financement de la sécurité sociale, la capacité de la Caisse à lever l'emprunt pour financer les pensions n'est aujourd'hui pas assurée...
- En matière de masse salariale, 2 mesures sont à relever :
 - La suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA)
 - Le désengagement de l'Etat du financement de l'apprentissage dans la fonction publique territoriale.
- En ce qui concerne la DGF, réduction à 60% de l'atténuation de la réforme du calcul de l'Effort Fiscal (après 90% en 2024) en l'absence de disposition contraire.

▷ L'incertitude demeure sur :

- Les montants répartis dans le cadre de la DGF et sur les variables d'ajustement de cette dotation (→ impact sur la dotation forfaitaire ?).
- Les fonds destinés à la transition écologique (notamment le fonds vert), dont les montants devaient être revus à la baisse.



Rappels thématiques 2024 en l'absence de Loi de finances 2025

Les prélèvements opérés sur les recettes (PSR) de l'État au profit des collectivités territoriales représentent une part prépondérante des concours financiers de l'Etat (83%) et même de l'ensemble des transferts aux collectivités locales (42 %) : 44,8 milliards € en 2024
Une **DGF** fixée à 27,2 milliards en 2024.

Un taux de **FCTVA** établi à 16,404%

Répartition du FPIC : Le calcul des indicateurs financiers utilisés pour la répartition du fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) a été modifié (article 240 de la LFI 2024) en remplaçant le produit de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) perçu par le bloc communal par la fraction de TVA perçue en compensation de la suppression de cet impôt

La TVA constitue désormais le principal impôt local : la moindre variation du PIB impacte directement les recettes des collectivités

Revalorisation forfaitaire des bases d'imposition à 1,7 % (en correspondance avec l'inflation et modalités de calcul de la LF 2018).



Que dit la Loi Spéciale n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 (JO du 21/12/2024)?

Article 1 : autorisation de percevoir les impôts existants

Il permet « à l'Etat et aux autres personnes publiques de percevoir en 2025 les ressources nécessaires pour assurer la continuité de leurs missions, jusqu'à l'adoption de la loi de finances de l'année ». Dans les « autres personnes publiques » sont bien comprises les collectivités locales. Il est indiqué que cet article intègre « implicitement » les prélèvements sur recettes au profit des collectivités territoriales, qui faisait l'objet d'un débat juridique ces derniers jours. Ainsi, la dotation globale de fonctionnement, qui représente la plus grande part des PSR-CT, sera reconduite par douzièmes sur les mêmes niveaux que 2024.

Article 2 : autorisation de l'Etat à recourir à l'emprunt

L'Etat pourra « procéder aux opérations de gestion de la dette et de la trésorerie de l'Etat, ainsi qu'à la réalisation d'opérations d'échange de taux d'intérêt et sur instruments à terme », précise l'exposé des motifs.

Article 3 : régimes et organismes de Sécurité sociale habilités à recourir à des ressources non permanentes

Cet article donne l'autorisation de recourir à l'emprunt pour les organismes de sécurité sociale, et notamment la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL).



Rappels thématiques 2024 en l'absence de Loi de finances 2025

FISCALITE LOCALE

Dé liaison entre le taux de taxe d'habitation et le taux de taxe foncière

Suite à un amendement, la règle de lien entre les taux devrait être assouplie afin de permettre aux communes et intercommunalités **d'augmenter le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires sans augmenter le taux de taxe foncière.**

Cette possibilité est soumise à **conditions** :

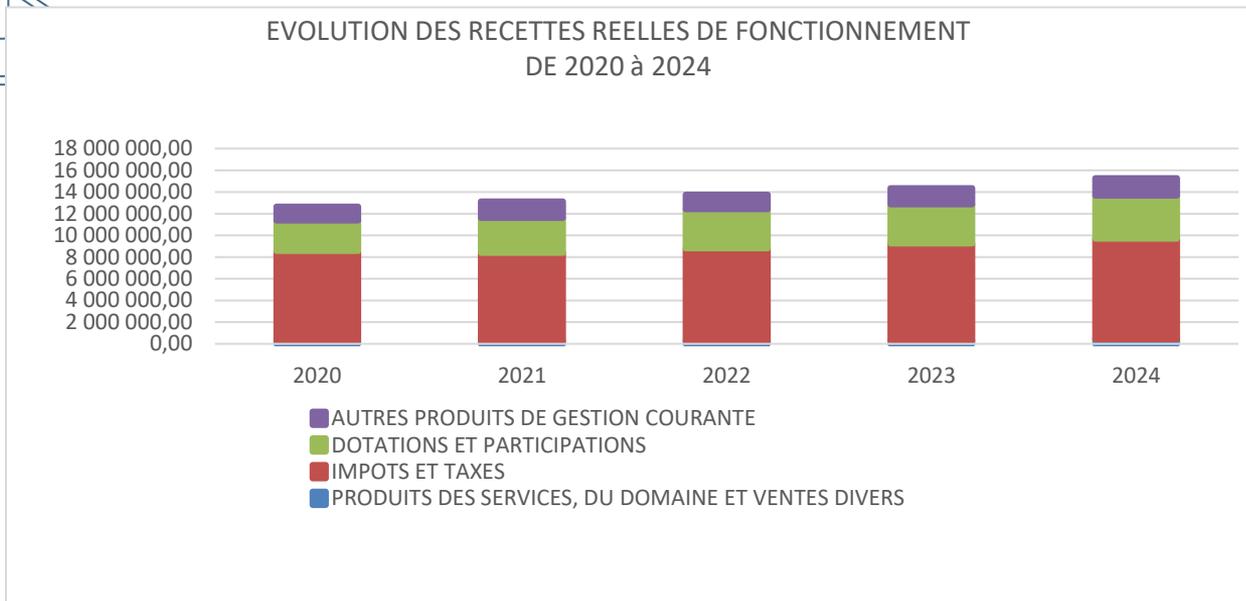
- pour les communes, avoir un taux de taxe d'habitation inférieur à 75% de la moyenne des taux communaux du département,
- pour les intercommunalités, avoir un taux inférieur à 75% de la moyenne des intercommunalités de même catégorie.

Rétrospective 2020-2024

Situation financière de la ville de Bonneville



Situation financière de la commune de Bonneville



Globalement, les recettes réelles de fonctionnement ont progressé de 6,48 % entre 2023 et 2024.

Le chapitre 70 (produits des services) est en hausse de 31,32 %, le chapitre 73 (fiscalité) de 3,8 % et le chapitre 74 (dotations et participations) enregistre une légère hausse de 10,34 %.

Quand au chapitre 75 (loyers), il est en hausse de 7,71 %.



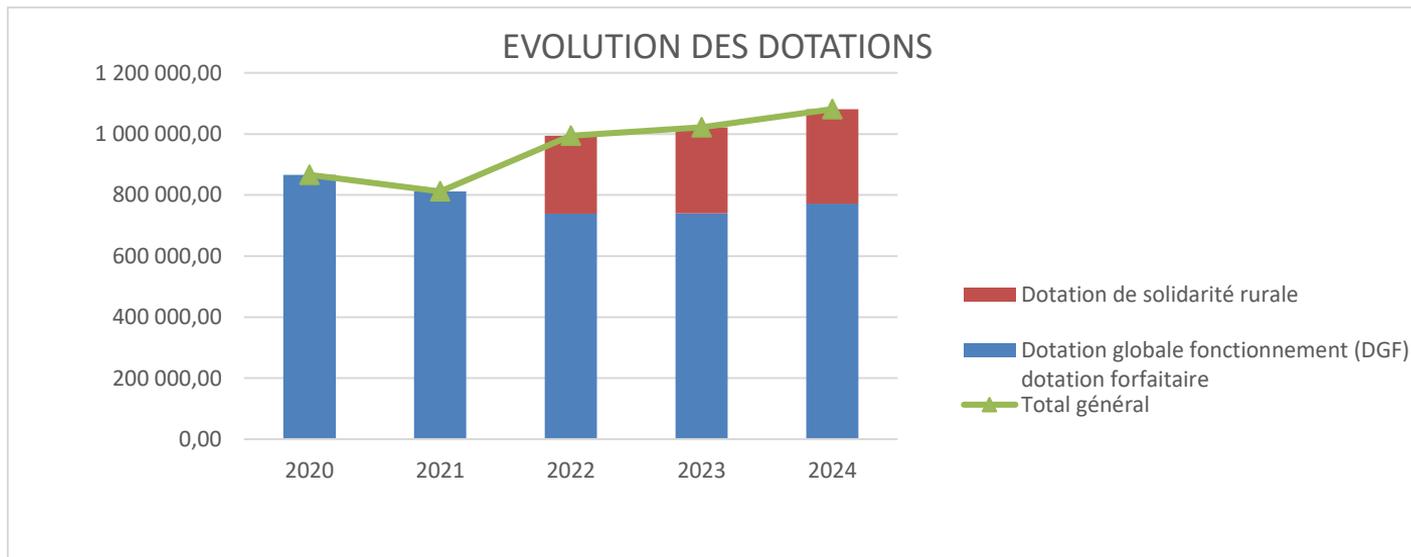
Situation financière de la commune de Bonneville



La Dotation Globale de Fonctionnement

La DGF forfaitaire reste stable par rapport à 2023. L'évolution s'effectue en fonction de la population, et, en principe il n'est pas prévu d'écèlement (+4,35%).

La Dotation de solidarité rurale est en hausse continue depuis 2022 (+21,26%).





Situation financière de la commune de Bonneville

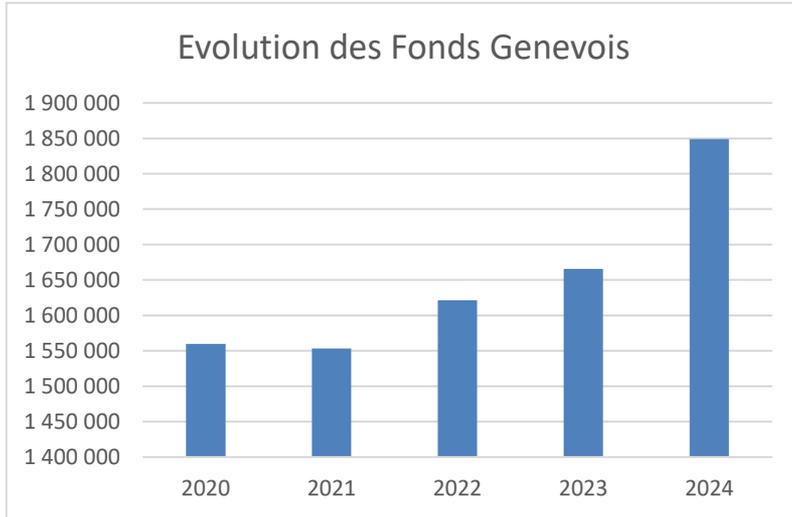


Les fonds Genevois

Les fonds genevois, versés par le Conseil Départemental de la Haute Savoie à la commune de Bonneville, fluctuent en fonction du nombre de frontaliers domiciliés sur la commune mais également du taux de change.

Le nombre de frontaliers a augmenté de 9,85% entre 2023 et 2024, passant de 1310 à 1439 personnes.

Le montant du fonds versé a augmenté de 11% sur la même période.





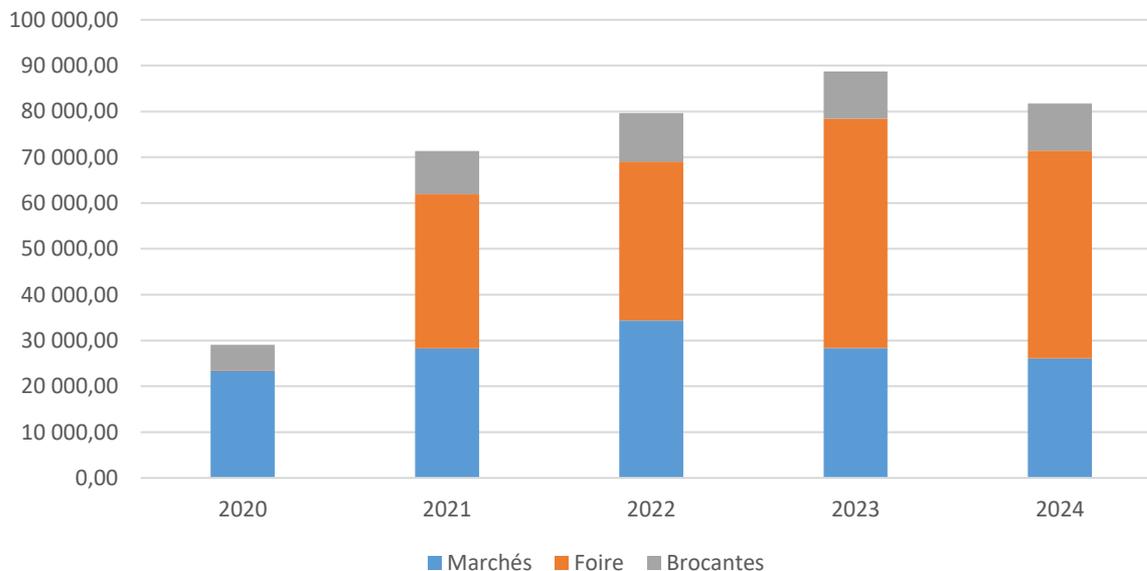
Situation financière de la commune de Bonneville



Les autres recettes de fonctionnement

Les recettes concernant les droits de place du marché, foires et brocantes sont légèrement en baisse sur 2024 par rapport à 2023.

Droits de place Marchés - Foire & brocantes



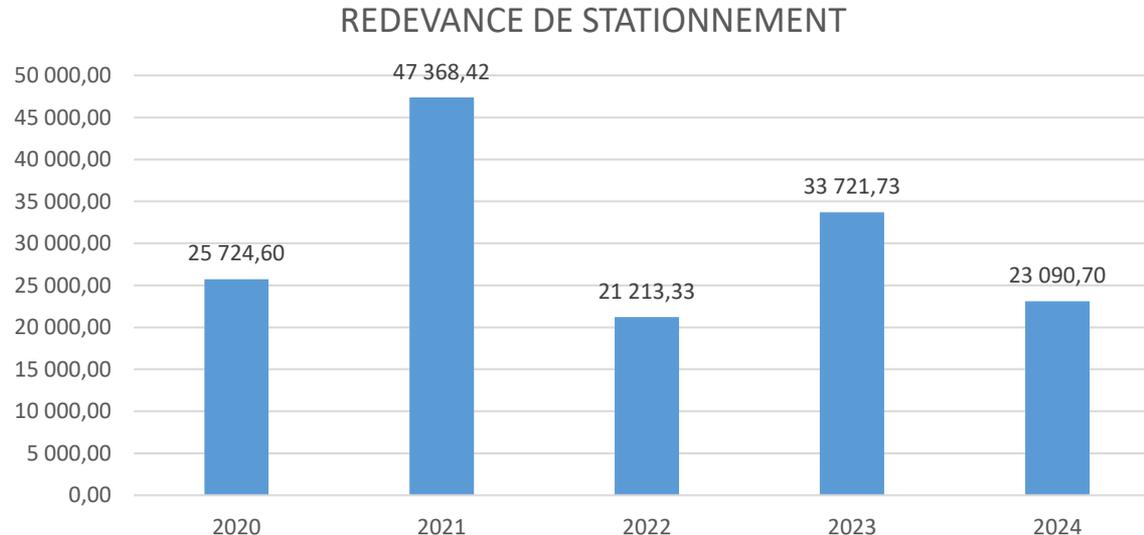


Situation financière de la commune de Bonneville



Les redevances de stationnement ont diminué de 31,53 % entre 2023 et 2024. Elles sont enregistrées dans le budget annexe « Parkings fermés payants » depuis 2023.

Tout comme les recettes des droits de place des marchés, elles ont notamment été impactées par les travaux des rues du centre ville.

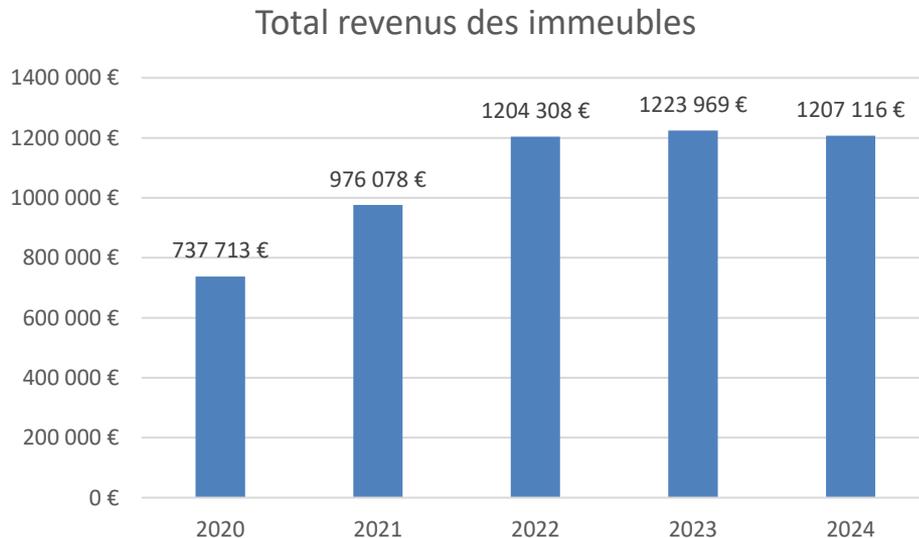




Situation financière de la commune de Bonneville



Les revenus immobiliers restent stables, tous budgets confondus : budget principal et budget annexe des locaux professionnels pour les revenus des locaux de l'Eco-Quartier.





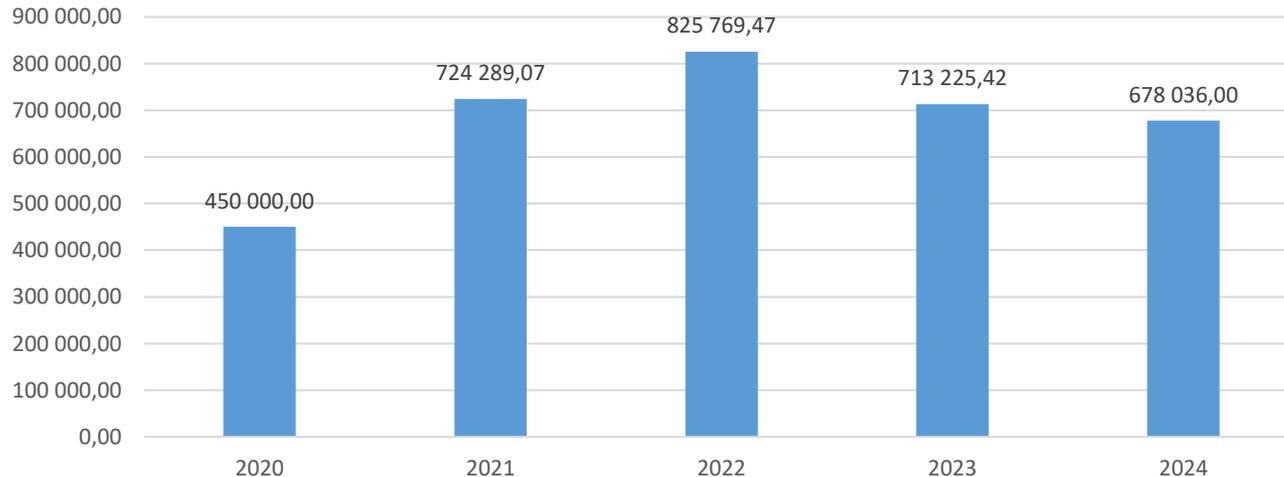
Situation financière de la commune de Bonneville



Les droits de mutation (taxe perçue en fonction des transactions immobilières) continuent de baisser entre 2023 et 2024 pour atteindre 678.036€ (-4,93%).

Pour 2025, la prévision devra rester prudente

EVOLUTION DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION

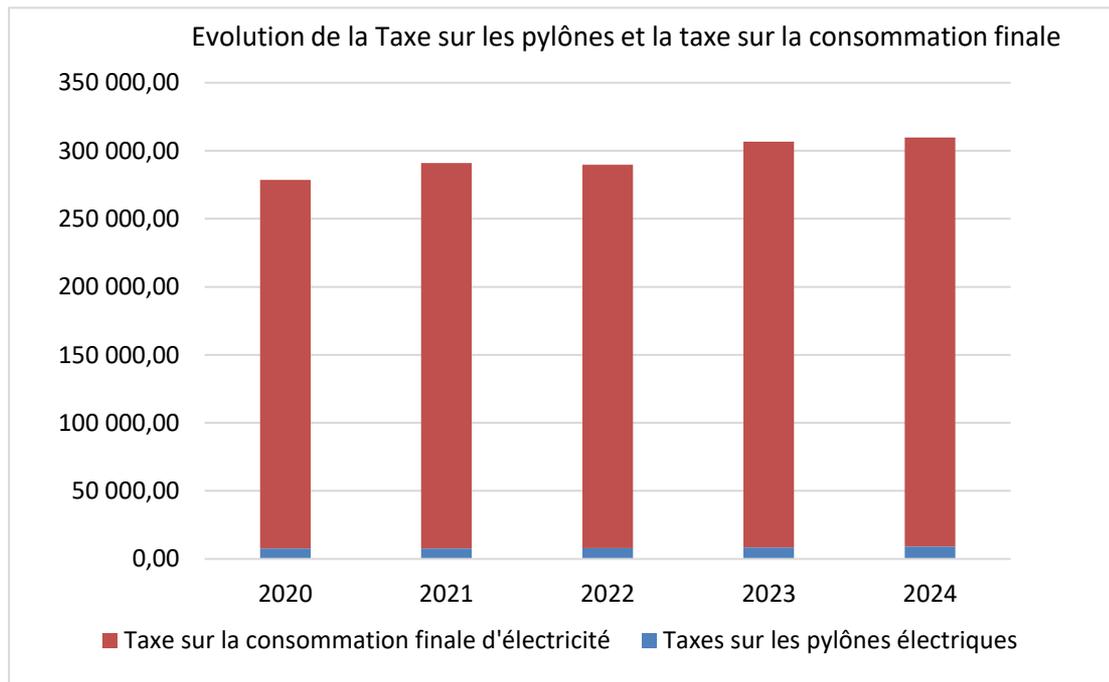




Situation financière de la commune de Bonneville



Après une légère baisse en 2022, les produits liés à la taxe sur la consommation finale d'électricité continuent d'augmenter. La taxe sur les pylônes électriques augmente depuis 2020 de manière continue aussi



Variations 2022/2024 sur la consommation finale d'électricité:
+6,69% avec un ralentissement entre 2023 et 2024

Variation 2022/2024 pour la taxe sur les pylônes : +15,17 %

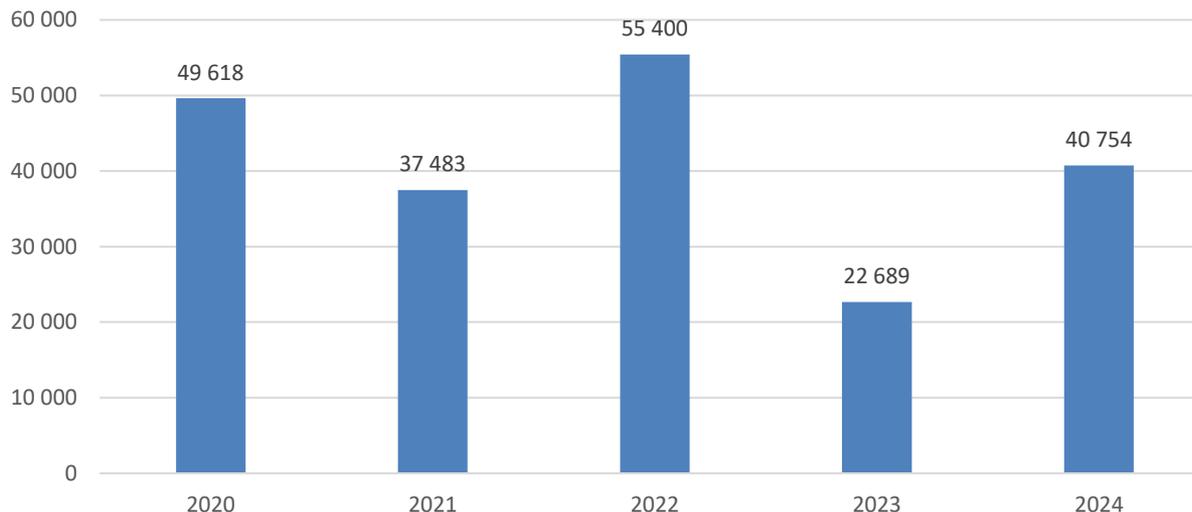


Situation financière de la commune de Bonneville



Les redevances liées à l'occupation du domaine public communal connaissent une augmentation de 79,62% entre 2023 et 2024 pour dépasser le niveau de 2021 et se rapprocher de celui de 2022

Redevance d'occupation du domaine public communal



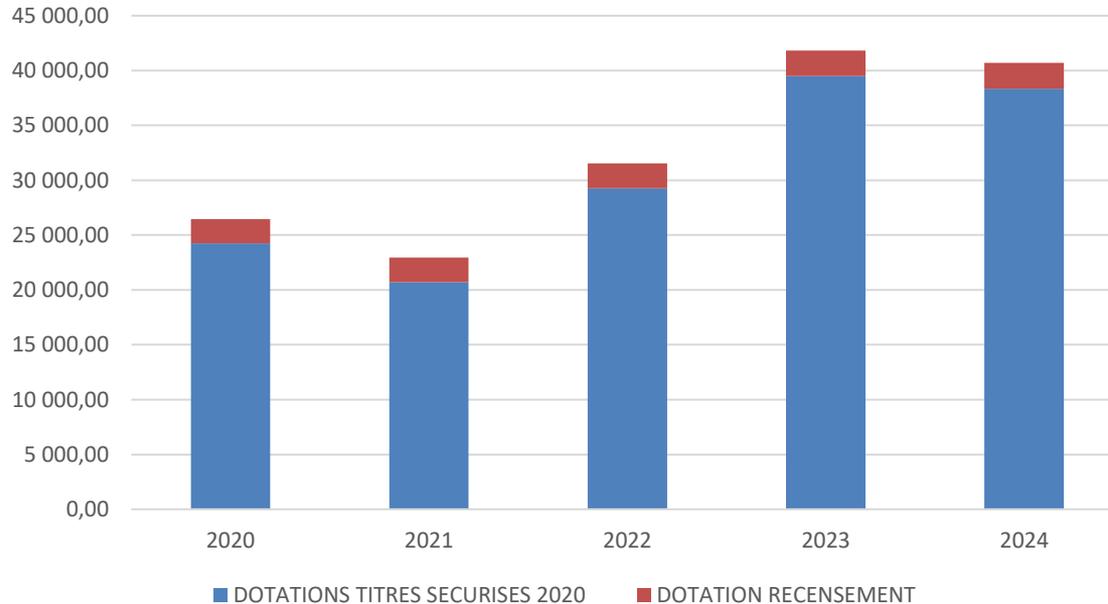


Situation financière de la commune de Bonneville



Variation 2023/2024: -2,94 % pour la dotation des titres sécurisés et +1,97% pour la dotation de recensement

Evolution des dotations de recensement et titres sécurisés



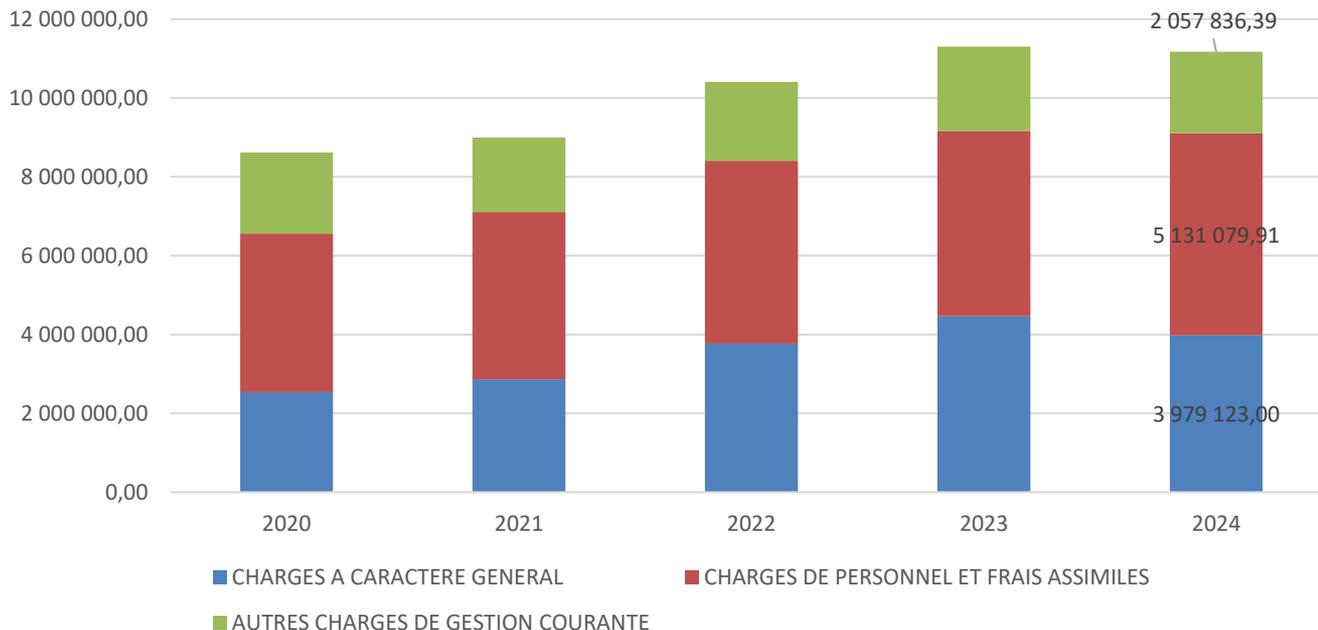


Situation financière de la commune de Bonneville



Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 1,20%
notamment en raison de la baisse des fluides

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

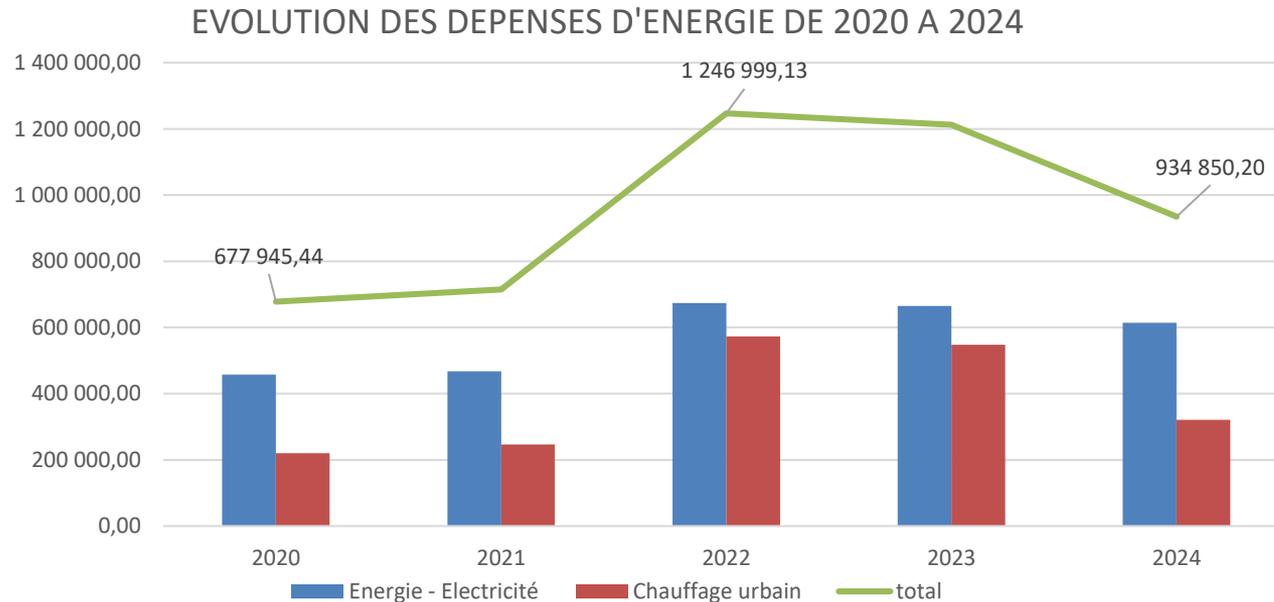




Situation financière de la commune de Bonneville



Après une forte augmentation en 2022 et 2023, les dépenses d'énergie ont diminué en 2024. Les prévisions pour 2025 resteront toutefois prudentes en raison de l'augmentation prévue de 7% sur le gaz.



A photograph of a three-story building with a light pink facade and brown shutters. A vertical sign on the left reads 'RESTAURANT'. A red awning over the entrance says 'Café Restaurant de la Colonne'. People are gathered outside. The background shows a road and mountains.

Les dépenses de personnel



Les dépenses de personnel (chapitre 012)



Une maîtrise budgétaire complexe

La commune fait face depuis plus de 4 ans à **une hausse structurelle significative** des dépenses de personnel. Cette hausse est en grande partie liée à des **décisions gouvernementales non compensées** (valeur du point d'indice, modification des grilles, impact inflation, etc...).

Les dépenses de personnel, conformément à la nomenclature budgétaire et comptable comprennent :

- les **rémunérations** incluant les **traitements** versés aux agents, le Supplément familial de traitement (**SFT**), la Nouvelle Bonification Indiciaire (**NBI**). Ces éléments sont également complétés des remboursements **régime indemnitaire ainsi que d'autres primes ou indemnités** de rémunération notamment pour les agents mis à disposition ;
- les **charges sociales employeurs** (contributions) afférentes à ces rémunérations;
- les **autres charges** : allocations, honoraires médicaux, d'autres cotisations obligatoires et/ou conventionnelles ;
- les **participations employeurs** comme les remboursements des déplacements domicile-travail dans le cadre du PDA (Plan de déplacement de l'administration), certaines prestations d'action sociale, telles que la participation à la garde et/ou séjours d'enfants, à l'acquisition de titres-restaurant, à la prévoyance et à la complémentaire santé.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)



2024, une hausse mécanique des dépenses de personnel...

Pour 2024, les dépenses de personnel représentent environ 32,18 % des dépenses réelles de fonctionnement pour un montant de 5.131.079,91€, avec une augmentation de +9,29% entre 2023 et 2024.

Selon le rapport « Territoire et Finances» 2023 de l'association des Maires de France, le chapitre 012 représente 59% des dépenses de fonctionnement par habitant pour les communes entre 10.000 et 30.000 habitants, strate dans laquelle se situe la commune de Bonneville.

... liée à des mesures nationales qui doivent être appliquées

- l'attribution de 4 points supplémentaires pour le CNRACL
- des **mesures spécifiques pour les premiers échelons des premières grilles**, octroyant jusqu'à 9 points d'indice majoré supplémentaires aux agents de catégorie C et B
- **l'élargissement de la Garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA)**, dispositif national de maintien du pouvoir d'achat pour les agents n'ayant pas bénéficié dans les 4 dernières années d'une augmentation de traitement supérieure au taux d'inflation
- **l'indemnité de résidence** (3% calculés sur le traitement de base + NBI),
- la **majoration de 5 points d'indice pour tous les agents à compter du 1^{er} janvier 2024** associés aux dispositifs statutaires classiques (GVT ou GIPA) vont continuer à peser fortement sur le chapitre 12.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Une maîtrise budgétaire complexe

Sur 4 ans, l'évolution budgétaire frôle les 21%. Toutefois, la hausse prévisionnelle entre 2024 et 2025 reste dans des propositions plus maîtrisées, valorisées à +5.6%.

Le coût unitaire d'un poste est donc aujourd'hui structurellement plus fort qu'il y a 4 ans. Chaque nouvelle évolution statutaire ou de cotisation sociale a donc un impact immédiat et global sur la masse salariale.

Le budget prévisionnel 2025 se construit actuellement dans un contexte politique flou. Il n'est donc pas exclu que des ajustements pourront être nécessaires en cours d'exercice.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

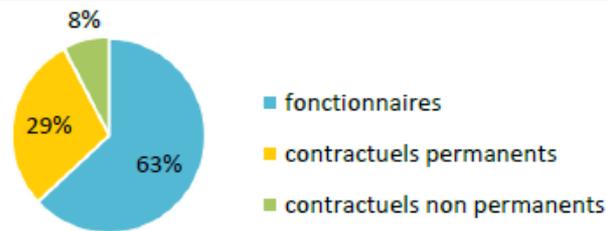
La structure des effectifs

(source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

Effectifs

➔ 130 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2023

- > 82 fonctionnaires
- > 38 contractuels permanents
- > 10 contractuels non permanents



➔ 2 contractuels permanents en CDI

➔ Un agent sur emploi fonctionnel dans la collectivité

➔ Précisions emplois non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 4 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2023 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

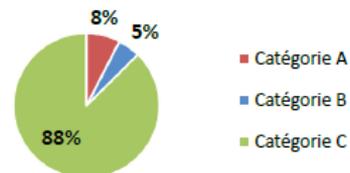
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

— Caractéristiques des agents permanents

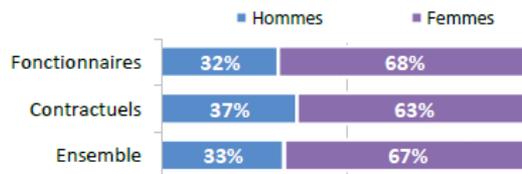
➔ Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	26%	18%	23%
Technique	65%	82%	70%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale	7%		5%
Police			
Incendie			
Animation	2%		2%
Total	100%	100%	100%

➔ Répartition des agents par catégorie



➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjointes techniques	60%
Adjointes administratifs	16%
Attachés	6%
Agents de maîtrise	6%
ATSEM	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Uniaue 2023

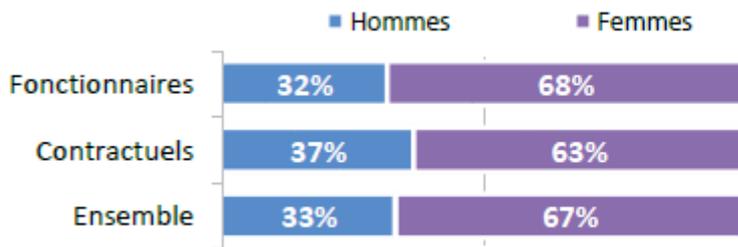
La filière technique est très largement représentée au sein des agents titulaires et ce ratio est encore plus fort au sein des agents contractuels.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

➔ Répartition par genre et par statut



➔ Les principaux cadres d'emplois

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	60%
Adjoints administratifs	16%
Attachés	6%
Agents de maîtrise	6%
ATSEM	4%

Synthèse des principaux indicateurs du Rapport Social Unique 2023

La catégorie C reste la catégorie majoritairement représentée, comme sur l'ensemble de la fonction publique territoriale.

Les femmes sont majoritaires dans toutes les filières de la collectivité, y compris la filière technique. Ceci s'explique pour deux raisons : les agents de service sont classés sur le grade des adjoints techniques et les agents occupant les fonctions d'ATSEM sont également classés en filière technique tant qu'elles ne détiennent pas le concours d'ATSEM.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

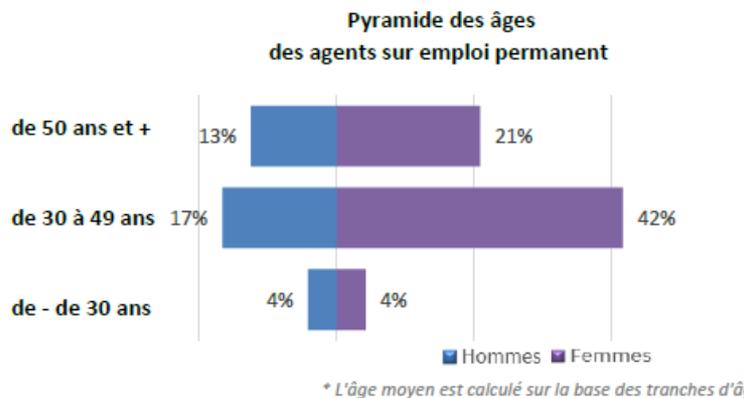
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

Pyramide des âges

➔ En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	46,04
Contractuels permanents	41,84
Ensemble des permanents	44,71

Âge moyen* des agents non permanent	
Contractuels non permanents	27,00



L'indicateur de la pyramide des âges a également un impact direct sur l'évolution de la masse salariale. En effet, l'âge moyen des agents fonctionnaires ressort à 46 ans. 88% des effectifs de la commune sont issus de la catégorie C et 64 % des agents sont titulaire de l'un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques ou ATSEM.

Or ces agents sont les plus exposés à l'usure professionnelle et aux arrêts pour raison de santé.

Les services dans lesquels ils interviennent (affaires scolaires, espaces verts et bâtiment) sont très impactés par chaque absence, et sollicitent quasi systématiquement des remplacements.

Ainsi, le coût de fonctionnement de ces trois services est aujourd'hui soutenu au regard de l'effectif opérationnel. R



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)



L'indicateur de la pyramide des âges (page précédente) a également un impact direct sur l'évolution de la masse salariale. En effet, l'âge moyen des agents fonctionnaires ressort à 46 ans. 88% des effectifs de la commune sont issus de la catégorie C et 64 % des agents sont titulaire de l'un des grades du cadre d'emploi des adjoints techniques ou ATSEM.

Or ces agents sont les plus exposés à l'usure professionnelle et aux arrêts pour raison de santé.

Les services dans lesquels ils interviennent (affaires scolaires, espaces verts et bâtiment) sont très impactés par chaque absence, et sollicitent quasi systématiquement des remplacements.

Ainsi, le coût de fonctionnement de ces trois services est aujourd'hui soutenu au regard de l'effectif opérationnel.

Cette situation est parfaitement intégrée par le service prévention, qui met en œuvre de nombreuses actions pour limiter l'usure professionnelle des agents.

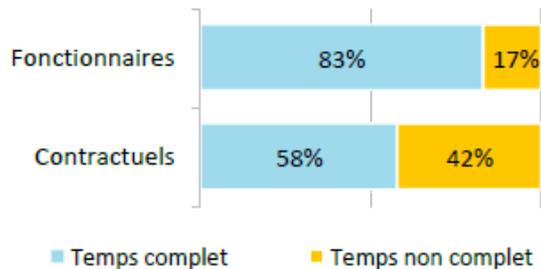


Les dépenses de personnel (chapitre 012)

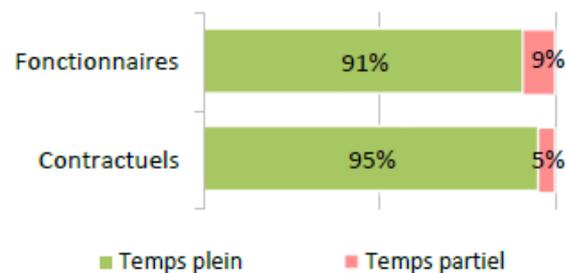
La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

— Temps de travail des agents permanents

➔ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➔ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➔ Les 2 filières les plus concernées par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires	Contractuels
Technique	25%	48%
Médico-sociale	17%	

➔ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

5% des hommes à temps partiel
9% des femmes à temps partiel



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)



— Équivalent temps plein rémunéré

➔ 113,32 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2023

- > 75,72 fonctionnaires
- > 29,85 contractuels permanents
- > 7,75 contractuels non permanents

206 242 heures travaillées rémunérées en 2023

Répartition des ETPR permanents par catégorie

Catégorie A	8,85 ETPR
Catégorie B	7,24 ETPR
Catégorie C	89,48 ETPR

— Positions particulières

> 7 agents en disponibilité



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

Mouvements

- ➔ En 2023, 33 arrivées d'agents permanents et 32 départs

4 contractuels permanents nommés stagiaires

Emplois permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022 ¹	Effectif physique au 31/12/2023
119 agents	120 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs*

entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023

Fonctionnaires	↘	-2,4%
Contractuels	↗	8,6%
Ensemble	↗	0,8%

- ➔ Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplaçants	75%
Mise en disponibilité	6%
Départ à la retraite	6%
Mutation	3%
Fin de détachement	3%

- ➔ Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Remplacements (contractuels)	52%
Arrivées de contractuels	45%
Voie de détachement	3%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

➔ Les charges de personnel représentent 38,8 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 102 767 €	Charges de personnel*	4 695 959 €	➔	Soit 38,8 % des dépenses de fonctionnement
----------------------------------	--------------	------------------------------	-------------	---	---

* Montant global

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :		Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :	570 807 €		
IFSE :	336 019 €		133 968 €
CIA :	13 365 €		
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	45 255 €		
Nouvelle Bonification Indiciaire :	13 942 €		
Supplément familial de traitement :	27 219 €		
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €		

➔ Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	53 471 €	40 195 €	38 135 €	s	28 866 €	s
Technique	s	s	s	37 124 €	26 792 €	25 471 €
Culturelle						
Sportive						
Médico-sociale					27 002 €	
Police						
Incendie						
Animation			s		s	
Toutes filières	54 126 €	39 590 €	37 703 €	37 730 €	27 173 €	25 474 €

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)



➔ La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 18,68 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires	18,03%
Contractuels sur emplois permanents	20,32%
Ensemble	18,68%

➔ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

➔ Les primes sont maintenues en cas de congé de maladie ordinaire

➔ 2519 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2023

➔ Aucune heure complémentaire réalisée et rémunérée en 2023

➔ La collectivité est en auto-assurance sans convention de gestion avec Pôle Emploi pour l'assurance chômage de ses agents contractuels

➔ IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	s	s		s			8 811 €	527 €	6%	14 792 €	944 €	6%
Catégorie B	4 670 €	70 €	1%	s	s		s			s	s	
Catégorie C	2 309 €	42 €	2%	2 864 €	48 €	2%	65 €			2 285 €	28 €	1%

*s : secret statistique appliqué en dessous de 2 ETPR



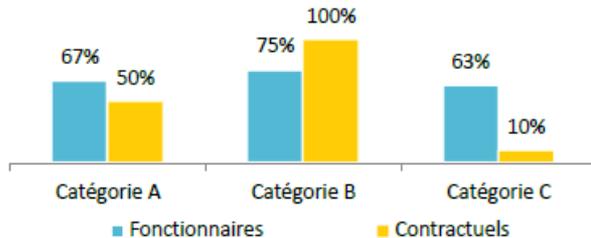
Les dépenses de personnel (chapitre 012)

La structure des effectifs (source indicateurs données sociales au 31 décembre 2023)

Formation

➔ En 2023, 50,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2023



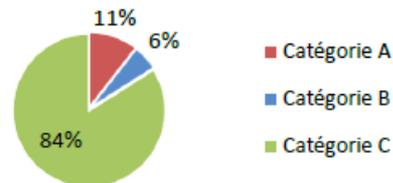
➔ 64 125 € ont été consacrés à la formation en 2023

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	42 %
Coût de la formation des apprentis	5 %
Frais de déplacement	2 %
Autres organismes	51 %

➔ 200 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2023

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 1,7 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	42%
Autres organismes	59%



Les dépenses de personnel (chapitre 012)

Avantages sociaux

Nota LJ : Actualisation de données
chiffrées en cours

- Avantages en nature

Sont déclarés en avantage en nature, un véhicule de fonction et deux logements de fonction (intendance et gymnase).

- Les tickets restaurant : Mis en place depuis de très nombreuses années, la collectivité participe à hauteur de 3,75 € par ticket. La distribution des tickets est mensuelle, lissée sur 12 mois. La contribution de l'agent est de 2,5 € par ticket.
- La prime mobilité : Grâce à sa délibération, la collectivité propose l'indemnité « forfait mobilité » valorisé à 200 euros nets par agents. La prime 2024 sera versée en mars 2025
- La participation aux prestations sociales (centre de loisirs ...) est valorisée à 1 500 €
- Les remboursement transports : correspondent à environ 2 500 € pour l'année 2024

Dialogue Social

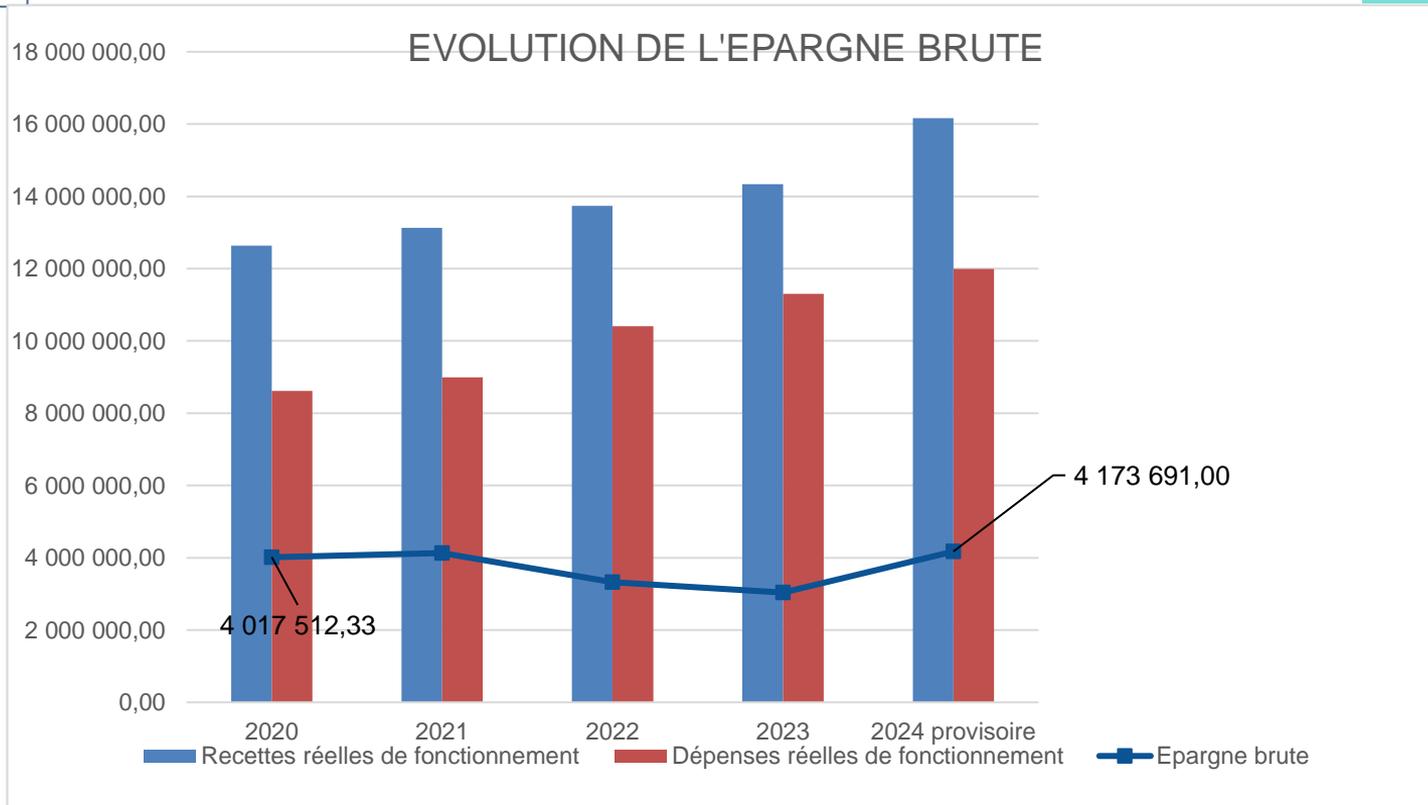
5 CST ont été organisés sur l'année 2024

SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE BONNEVILLE





Situation financière de la commune de Bonneville





Situation financière de la commune de Bonneville



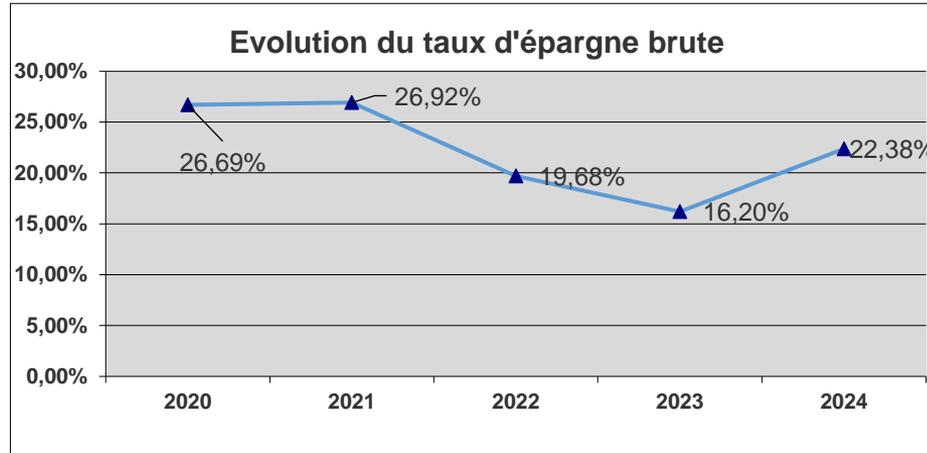
L'Épargne brute = recettes réelles de fonctionnement – dépenses réelles de fonctionnement

Entre 2022 et 2023, ce taux avait baissé en raison de la reprise de l'inflation sur l'énergie et les dépenses supplémentaires concernant l'installation et la location de bungalows pendant les travaux de l'école du Bouchet en 2023.

On constate une hausse de l'épargne brute entre 2023 et 2024 en raison de l'augmentation des recettes réelles combinée avec la baisse des dépenses réelles de fonctionnement.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/RRF) est donc en hausse.

L'épargne nette (épargne brute – remboursement du capital) s'améliore par ailleurs pour atteindre 1,60 M€ (0,56 M€ en 2023)



Situation financière de la commune de Bonneville (tous budgets confondus)

Équilibre du budget

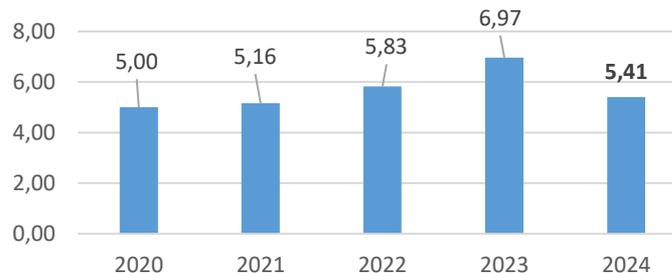


Au 31 décembre 2024, le capital restant dû est de 20,05 M€
Un emprunt de 4,2 M€ a été réalisé sur le budget principal en 2024 (5,08M€ prévus au budget).

Le remboursement de la dette en 2024 (budget principal et budget annexe des locaux professionnels) s'est élevé à 2.088.750 €

La capacité de désendettement est en baisse pour atteindre 5,41 années fin 2024.

Evolution de la capacité de désendettement



Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les recettes
de
fonctionnement



Tendances budgétaires et grandes orientations – recettes de fonctionnement



Une orientation principale

L'orientation principale de la ville de Bonneville reste comme toujours la poursuite de la maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant la qualité des services publics, et en ayant pour objectif la préservation de l'effort d'investissement pour le développement de la commune.





Tendances budgétaires et grandes orientations

Les recettes de fonctionnement

Des objectifs prioritaires

- ❑ Maîtrise des coûts de fonctionnement pour préserver la capacité d'autofinancement
- ❑ Recherche de financements extérieurs pour optimiser les ressources de la commune
- ❑ Maîtrise de l'endettement





Tendances budgétaires et grandes orientations

Les recettes de fonctionnement



La fiscalité Ménage

.

Depuis 2023, la commune de Bonneville vote les taux des trois taxes suivantes :

- ❑ La TFPB (taxe foncière sur les propriétés bâties)
- ❑ La TFNB (taxe foncière sur les propriétés non bâties)
- ❑ La THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires)



Tendances budgétaires et grandes orientations

Les recettes de fonctionnement



Comme c'est le cas depuis 1996, il est proposé une stabilité des taux pour 2024. En 2021 une baisse de 1 point sur le foncier bâti et de 2,48 points sur le foncier non bâti avait été appliquée.

Le taux 2025 de ces deux taxes sera identique à celui de 2024 soit:

- ❑ La TFPB : 25,25% (comprenant l'ancien taux communal de 14,22 % + le taux départemental de 12,03 % - 1 point)
- ❑ La TFNB : 62,72% (ancien taux de 65,20-2,48)

Depuis 2023, le Conseil Municipal vote également le taux de THRS (taxe d'habitation sur les résidences secondaires, celui-ci correspond à l'ancien taux de taxe d'habitation soit 17,01%, toutefois, par délibération du 26 septembre 2024, le Conseil Municipal a décidé une majoration de cette taxe de 60% .

En 2024, le produit des impôts locaux représentait 400 € par habitant, alors que la moyenne de la strate était de 638 € par habitant (hors coefficient correcteur).



Tendances budgétaires et grandes orientations

Les recettes de fonctionnement



L'attribution de compensation

- ❑ Ce montant versé à la ville de Bonneville par la CCFG correspond au produit de la taxe professionnelle avant le passage en TPU, déduction faite des charges transférées.
- ❑ Depuis 2019, ce montant s'élève à 1.585.456,81 €. Le montant 2025 sera identique.

The background of the slide is a photograph of a two-story building with a light peach facade and brown shutters. A red awning over the entrance reads 'Café de la Colonne'. A vertical sign on the left side of the building says 'RESTAURANT'. The building is set against a backdrop of green trees and mountains under a clear sky.

Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Les dépenses
de
fonctionnement



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



L'hypothèse pour le budget 2025

Le budget 2024 sera construit avec une hypothèse d'augmentation basée sur les 1,7 % annoncé par l'Etat. Toutefois, il existera des disparités selon l'objet des dépenses (fluides...).

Une prudence budgétaire s'appliquera en l'absence de perspective actuelle sur la prochaine Loi de Finances.





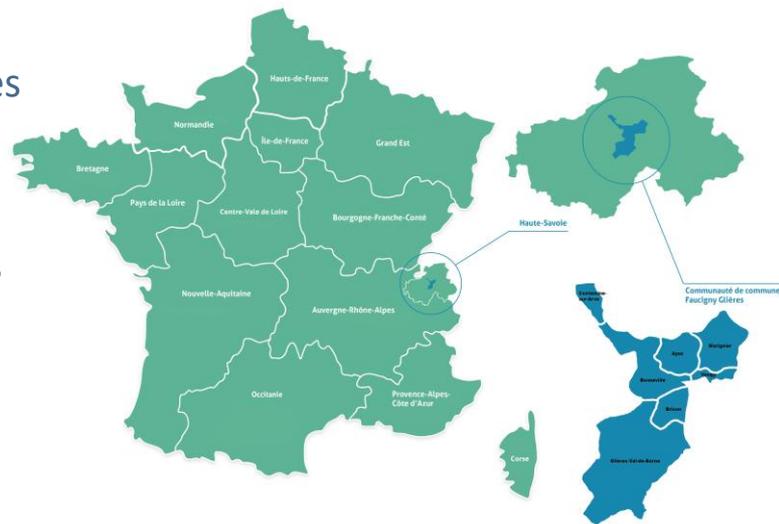
Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Le FPIC

- ❑ Le fonds de péréquation intercommunal et communal a été mis en place par la Loi de Finances 2012.
- ❑ Pour 2025 l'enveloppe globale devrait être stable.
- ❑ Au sein de l'EPCI, la répartition appliquée entre les communes membre depuis 2019 était la règle de droit commun. En 2024, la règle dérogatoire a été appliquée





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Les autres dépenses de fonctionnement

L'entretien des bâtiments communaux :

- ❑ Comme à l'habitude de nombreux travaux d'entretien seront réalisés au cours de cette année 2024.
- ❑ Depuis 2020, c'est plus de 580 000€ de dépenses relatives aux travaux d'économie d'énergie qui ont été réalisées.
- ❑ Afin de diminuer la pollution lumineuse, son empreinte écologique et ses dépenses, la commune a mis en œuvre depuis 2023, un **contrat de Performance Energétique** qui vise à réaliser, en 10 ans, **72% d'économies (693k€)** sur l'éclairage public grâce à l'installation de LEDS et de l'extinction (ou de la diminution de la luminosité) monitorée de certaines zones. 80% du marché est réalisé par des entreprises locales et des clauses de revoyure permettent à la commune d'accélérer ses investissements si elle le souhaite.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



La culture en 2025

- ❑ Pour rappel, la commune a délégué sa compétence culture à l'EPIC Établissement Public de la Culture et de l'Animation (EPCA).

- ❑ Plusieurs piliers porteront la culture en 2025 :
 - ❑ La diffusion culturelle

 - ❑ L'enseignement artistique

 - ❑ La coordination des associations culturelles

- ❑ Les acteurs associatifs culturels du territoire continueront d'être fortement soutenu par la commune au travers d'évènements marquants

- ❑ L'Établissement public de la culture et de l'animation poursuivra l'ambition de la ville pour un projet culturel d'établissement fort, singulier et innovant. Une subvention d'un montant maximum de 1,3 M€ est prévue.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Culture 2025 - Vie locale et citoyenne

La commune poursuit son soutien :

- ❑ aux associations la vie culturelle bonnevilloise telles que l'Ensemble Vocal de l'Arve, L'Echo de l'Arve, SeasonRock...
- ❑ À la compagnie professionnelle de spectacles de rue, la Compagnie Histoire de Famille
- ❑ Aux associations qui participent au dynamisme de la ville et à la vie locale avec des manifestations populaires (Festi Bonneville, Lou Pontchtyots, Le bal des pompiers...)





Tendances budgétaires et grandes orientations de la ville de Bonneville

Événements culturels phares en 2025

La commune organisera et coorganisera avec les acteurs culturels les manifestations suivantes :

- ❑ la Fête de la Musique
- ❑ Le festival d'arts de rue, les 21 ans des Journées des Saltimbanques
- ❑ la 26^{ème} édition du Pleins Feux Festival
- ❑ Le projet autour du piano
- ❑ Des événements au château
- ❑ Le Big Barouf du Père Noël
- ❑ Un événement populaire pour la réouverture du pont
- ❑ Accueil exposition plein air PLANTU





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



La culture en 2025

- ❑ La commune poursuivra son soutien à d'autres associations motrices de la vie culturelle bonnevilloise comme l'Université Populaire, Ensemble Vocal de l'Arve, Festi-Bonneville, les Amis du Château, l'Harmonie, la Compagnie Histoire de Famille... et également l'association « Lou Pontchtyots » créée en 2021.
- ❑ La commune proposera un feu d'artifice le 13 juillet, dans le cadre de la fête nationale, et le traditionnel bal des pompiers.

En cours de
modification – à
supprimer???





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



La culture – Evènements

Statistiques pas complètes : manque le 13 juillet, les actions de PEAC

- En 2024, au total ce sont plus de 40 000 spectateurs sur l'ensemble des évènements co-organisés par la commune

Evénements	Fréquentation 2024
Saison culturelle	6 500 spectateurs
Fête de la Musique	3 000 festivaliers
Journées des Saltimbanques	5 000 festivaliers
Pleins Feux Festival	24 000 festivaliers
Big Barouf du Père Noël	3 500 festivaliers



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



L'enseignement en 2025

- ❑ Le **dispositif Emile** (enseignement 50 % en anglais et 50 % en français, avec deux enseignants) poursuit son activité au niveau de l'école des Iles, dès la grande section et sur l'ensemble du cycle élémentaire. La première cohorte ayant initié le dispositif a ainsi fait sa rentrée au collège en septembre 2023. Une adaptation des horaires de l'école, afin de rééquilibrer le temps d'enseignement entre le matin et l'après-midi (et donc le français et l'anglais), a été mise en place au cours de l'année passée, en lien avec les services de l'Éducation Nationale et en accord avec l'équipe pédagogique et le Conseil d'École.
- ❑ Une réflexion est par ailleurs engagée avec les services de l'Éducation Nationale quant à un élargissement du dispositif à un autre groupe scolaire de la commune. Le travail de concertation et de construction sera mené à compter de cette année.
- ❑ La mise en place d'une **Toute Petite Section** au niveau du groupe scolaire du Bois Jolivet est effective depuis la rentrée de septembre 2024. Ce sont ainsi une quinzaine d'enfants qui ont pu bénéficier de ce nouveau service, co-construit avec les équipes pédagogiques et de l'Inspection de l'Éducation Nationale. Au regard de son succès, celui-ci sera reconduit pour l'année scolaire 2025-2026.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



L'enseignement en 2025

- ❑ Le déploiement des **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** (PEAC) se poursuit au sein de l'ensemble des écoles maternelles et élémentaires de la commune, selon le schéma proposé sur une échelle de 6 années, et ce afin de faire bénéficier à chaque élève de l'ensemble des activités proposées sur son parcours primaire. Un travail de programmation pour la période 2025-2030 est en cours.
- ❑ Sont toujours parties prenantes à ce projet l'Etablissement Public de la Culture et de l'Animation pour le volet spectacle vivant, la Médiathèque Intercommunale Henri Briffod pour la lecture publique, ou encore l'Office de Tourisme pour le volet patrimonial (de retour depuis 2022 après deux ans d'absence faute de guide conférencier).
- ❑ Le travail de structuration et de contractualisation initié l'année dernière se poursuit, en lien avec les services de l'Éducation Nationale concernés, et ce afin de donner un cadre administratif solide pour ce dispositif essentiel à l'éveil culturel des enfants du territoire communal.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



L'enseignement en 2025

- ❑ **Accueil d'une équipe de chercheurs en sciences de l'éducation** : En lien avec les services de l'Education Nationale, et plus particulièrement dans le cadre du travail mené par le pôle Pégase, le déploiement d'un Educ'Lab sur le territoire communal pour la période 2025-2030 se finalise. Positionné au niveau du Bois Jolivet, il s'agit d'un lieu de rencontre et de collaboration entre enseignants, formateurs et chercheurs, et de points de relais en proximité pour les actions portées par le Pôle pilote de formation des enseignants et de recherche pour l'éducation.
- ❑ **Les Petites Médiévales** sont programmées pour reconduites en 2025, à l'attention des élèves des écoles de Bonneville, en maintenant l'élargissement des possibilités d'accueil avec une journée d'ateliers supplémentaire (5 au lieu de 4 précédemment). L'occasion de mettre en valeur le riche passé historique de la commune, en lien avec le château des Sires du Faucigny.
- ❑ **L'Orchestre à l'Ecole** qui a vu le jour à la rentrée de septembre 2022 au sein de l'école élémentaire du Bois Jolivet est entré dans sa dernière année en 2024-2025. Bénéfique à de nombreux égards pour les élèves bénéficiaires, ne serait-ce qu'en matière d'initiation à la pratique instrumentale et artistique, un travail de reconduction pour la période 2025-2028 sera mené avec l'équipe enseignante.
- ❑ Pour la seconde année consécutive, le déploiement de l'opération « **Un Berger dans mon École** » au sein des écoles de Bonneville est reconduit, en partenariat avec la Société d'Économie Alpestre de la Haute-Savoie. Cette deuxième édition prévoit d'en faire bénéficier deux groupes scolaires, à savoir les Îles et Angèle et Jules Nicollet



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



L'enseignement en 2025

- ❑ La **distribution d'un goûter** sous forme de fruits de saison à l'attention de l'ensemble des élèves de primaire de la commune se poursuivra sur l'année 2025.
- ❑ En ce qui concerne le dispositif **Cités Educatives**, dont la commune s'est vu décerner le label pour 3 ans à compter de l'année 2022, la période triennale de contractualisation est arrivée à son terme le 31 décembre dernier. La procédure de renouvellement est en cours et devrait se concrétiser très prochainement, pour permettre de couvrir la période 2025-2027.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses

L'action sociale



Au profit des séniors:

- ❑ Visites à domicile pour les personnes isolées : 6 bénévoles
- ❑ La semaine bleue aura lieu cette année du 06 au 12 octobre 2025
- ❑ Le repas annuel des anciens sera reconduit et son organisation tiendra compte de l'augmentation du nombre de participants à l'instar de 2024, il se déroulera les 12 et 13 mai 2025 à l'Agora.
- ❑ Les colis de Noël composés de produits de qualité de commerçants locaux seront livrés avant les fêtes par les élus aux personnes de plus de 70 ans.

Aides financières :

- ❑ Poursuite du soutien aux familles par le biais des différentes aides, en collaboration étroite avec le PMS. Poursuite également de la mise à disposition de tickets Proxim'iti en lien avec le CHAL, de l'accueil de jour, les Bartavelles et à la demande des assistantes sociales.
- ❑ En complément de l'aide communale à l'acquisition de vélos, une aide du CCAS d'un montant de 20 à 75% du prix d'achat TTC du cycle (classique ou à assistance électrique), dans la limite de 187,50 € sera versée au profit des demandeurs bonnevillois de plus de 16 ans dont le quotient familial est inférieur à 9600 €.
- ❑ 14 jardins familiaux situés à la Queue de Borne ont été attribués aux personnes qui en ont fait la demande et qui remplissaient les critères d'âge et de quotient familial fiscal.
- ❑ Un projet d'épicerie sociale est en cours avec le recrutement d'un chargé de mission



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Transport

Le CCAS finance un dispositif, mis en place en 2023, de gratuité des navettes marchés aux bonnevillois de plus de 70 ans qui sollicitent auprès de Proxim'iti une carte d'ayant droit à présenter au conducteur de la navette à chaque utilisation afin de permettre la facturation par le SM4CC au CCAS, au réel de la fréquentation de la navette par les séniors, dans la limite des crédits inscrits au budget annuel.

Pour les trajets des séniors qui souhaitent se rendre au comité des retraités, la CCFG met à disposition du CCAS, durant les périodes scolaires, un chauffeur et un bus 9 places. Pendant les vacances scolaires, le CCAS encourage le covoiturage entre les adhérents du comité des retraités. Pendant la durée des travaux des rues, une navette gratuite est mise en place par Proxim'iti pour faire la liaison entre les parkings périphériques et le centre-ville.



Logement

Le CCAS de Bonneville est, depuis juin 2018, lieu d'accueil principal des demandeurs de logement social sur le territoire de la CCFG. Il utilise le Système National d'Enregistrement (SNE) des demandes de logement locatif social qui vise à simplifier les démarches du demandeur de logement, améliorer la transparence du processus d'attribution et mieux connaître quantitativement et qualitativement les caractéristiques de la demande locative sociale.

Amélioration du cadre de vie

Un service de ramassage des encombrants a été mis en place en direction des personnes âgées. Un plan chaud et un plan froid sont en place.





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



En 2025, à nouveau, le CCAS suivra et participera à la conférence intercommunale du logement (CIL), au Plan Partenarial de Gestion de la Demande de Logement Social et d'Information du Demandeur (PPGDLSID) et à l'élaboration du nouveau PLH de la CCFG.

- ❑ Pour rappel, le seuil obligatoire de la part de logements sociaux pour la ville de Bonneville a été réévalué à 25% depuis 2023.
- ❑ Etude pour une offre de logements d'urgence (espace femmes, urgences diverses, plan grand froid) sera menée, en lien avec la SEM foncière du Faucigny.
- ❑ Poursuite par Halpades de la réhabilitation du quartier des Iles. Les relogements sont aujourd'hui terminés.
- ❑ Travaux d'envergure dans les logements Halpades du Bois Jolivet (façades, communs, réseaux...).
- ❑ Deux projets de résidence sont en cours : 1 résidence Séniors et 1 résidence pour adultes porteurs de handicap (AFTC 74)



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Quartier des Iles:

Le relogement de la tranche 2 (bâtiments B, F et G) a été mené à terme en 2022-2023 et les travaux ont commencé se sont déroulés de septembre 2023 à septembre 2024.

Pour la tranche 3 (bâtiments A, I et D), Halpades a terminé les relogements en juillet 2024. Les bâtiments sont vides d'occupation depuis cette date, les accès ont été verrouillés. Halpades maintient cependant un gardiennage H24 et 7j/7 pour la sécurisation des bâtiments.

La démolition est prévue pour 2025.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



- A noter également la mise en place par la CCFG, dans le cadre de l'OPAH, reconduite jusqu'en fin 2025, d'aides à la rénovation des logements des propriétaires occupants aux revenus modestes (rénovation énergétique, adaptation pour favoriser le maintien à domicile, lutte contre l'habitat indigne).



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



- ❑ **Santé** : Poursuite de la collaboration avec les Bartavelles, renouvellement de la campagne d'information du Pass-Santé, de l'organisation d'une nouvelle édition d'octobre rose, et accompagnement des professions médicales (accompagnement des médecins généralistes dans le but d'une réimplantation et d'un regroupement au sein de locaux labellisés Maison de Santé par l'ARS en février 2023, sur le site des anciennes écoles de Maria-Salin et du Centre dans le cadre du projet de restructuration).
- ❑ De nouvelles mobilisations pourraient être développées notamment en faveur des personnes porteuses de handicap et à l'occasion de la journée de la femme (création d'un guide en direction des professionnels co-construit par les professionnels, d'un discours commun sur l'orientation et les organismes partenaires, la procédure avec sans plainte).



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Le sport

- ❑ Depuis la rentrée scolaire 2022-2023, la Ville a mis à jour son dispositif de soutien aux enfants souhaitant pratiquer une activité sportive dans les associations et clubs bonnevillois, à savoir la possibilité de bénéficier d'une réduction de 20 € sur le coût de leur inscription, pour les enfants du CP à la 3ème résidant sur la commune.
- ❑ Un médiateur sportif a été recruté au sein de la collectivité afin d'intervenir auprès des clubs d'athlétisme, de basketball et de football. En marge de l'encadrement des sections jeunes de ces structures, charge à lui de renforcer le lien avec les jeunes issus du QRR Bois Jolivet-Les Îles-Bellerive, de même que de travailler au développement du sport féminin. Une montée en compétences, par l'intermédiaire d'une formation au BP JEPS APT suivie au cours de l'année 2024-2025, doit permettre d'envisager un déploiement d'interventions à destination des publics scolaires.
- ❑ La ville de Bonneville favorise et encourage la pratique sportive libre des Bonnevillois.
- ❑ La ville de Bonneville favorisera et encouragera la pratique sportive libre des Bonnevillois avec l'installation de modules de Fitness et cross training sur la commune. Une étude pour la création d'un nouveau site de skate-park , pumtrack est à l'étude afin de favoriser les sports urbains
- ❑ Une subvention exceptionnelle au club de foot CAB1921 : 15k€





Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Les Espaces Verts

- ❑ Le service espaces verts continue la réalisation d'un diagnostic de la nouvelle gestion arboricole, ce qui va engendrer une estimation plus précise du budget et qui va certainement demander une enveloppe un peu plus conséquente.
- ❑ Enfin, en 2024, la réflexion sur les entrées de ville a été entamée. Une attention particulière sera portée sur les massifs de la gare et de l'Agora, impactant le budget investissement. Cela s'inscrit dans la continuation des visites des villes et villages fleuris pour l'obtention de la 3^{ème} fleur avec certainement une inscription pour 2025.



Situation financière de la commune de Bonneville

Les dépenses



Dépenses de fonctionnement en lien avec les dépenses d'investissement

- Des navettes gratuites sont mises en place par l'intermédiaire de Proxim'iti entre les parkings périphériques et le centre-ville pendant la durée des travaux également.
- Pendant les travaux de l'école du Bouchet, des bungalows ont été mis en place pour servir de classe aux enfants pendant l'été 2023 et resteront jusqu'à la fin des travaux, c'est-à-dire l'été 2025.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)



Une maîtrise budgétaire complexe

Le budget 2025 sera préparé en tenant compte des orientations du gouvernement « Barnier », dont certaines auraient eu / auront un impact certain sur le budget. La présentation du DOB s'inscrira dans le cadre du gouvernement Bayrou. De nombreuses inconnues demeurent, telles que l'impact des 3 jours de carence en cas de congé maladie.

Néanmoins, le budget RH 2025 intégrera la hausse envisagée de 4 points de la cotisation CNRACL, qui représentera un montant de + 65 k€ pour le budget principal.

Une provision pour couvrir le risque lié au compte épargne temps, conformément aux directives de la M57 et aux recommandations de la Cour des Comptes, devra être prévue.

Le GVT est valorisé à 14 k€ pour le budget principal. Une hausse du SMIC est à prévoir en milieu d'année, ce qui aura un impact certain sur la majorité des agents de catégorie C. Début janvier 25, le taux de cotisation vieillesse est annoncé à + 1 point (8.88 % à 9.88%).

Concernant les créations de poste 2025, (certains postes ont été proratisés en fonction de la date de prise de poste envisagée) :

- Un poste de responsable du secrétariat général 51 k€
- Un poste d'agent d'entretien : +38 k€
- CDD remplacement service bâtiment : 22 k€
- 0.5 ETP administratif bâtiment : + 18 k€

En revanche, la commune n'assurera plus la charge budgétaire des postes suivants pour l'année 2025 : - 4 postes d'apprentis (pas de candidat déclaré) et un départ d'un agent des services techniques mis à disposition de la REFG.



Les dépenses de personnel (chapitre 012)



Concernant 2025

Par ailleurs, malgré toute la rigueur budgétaire déployée et la pleine mobilisation des équipes, force est de constater que le process de recrutement devient de plus en plus difficile. Le déficit de compétences est aujourd'hui partagé par de nombreux employeurs et l'équilibre entre les attendus des candidats et la politique salariale de la collectivité est souvent complexe.

A ce titre, il n'est pas exclu d'envisager certaines revalorisations ciblées en fonction des services ou des compétences.

L'investissement





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville Les recettes d'investissement

Elles sont composées :

- ❑ Du FCTVA sur les travaux réalisés en N-2 avec un taux incertain à la baisse (14,85% au lieu de 16,404%?)
- ❑ De la taxe d'aménagement
- ❑ Des subventions d'investissement de nos partenaires notamment par le DEPARTEMENT, LA REGION, ETAT (DETR et DSIL)
- ❑ Recettes du PUP des Allobroges
- ❑ De ventes de terrains ou bâtiments notamment l'ancien musée de la Résistance
- ❑ De l'autofinancement
- ❑ Et de l'emprunt



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

➤ Requalification des rues du centre-ville

En 2025, les travaux entrent dans leur phase terminale :

- ❑ rue Sainte Catherine
- ❑ L'amorce de la rue Pertuiset
- ❑ Le carrefour entre la rue du Pont et les quais qui sera réalisé en dernier, la fin des travaux étant prévue pour l'été 2025.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville



Les dépenses d'investissement

- **Dynamisation de la place de l'Hôtel de Ville**
 - Ravalement des façades en Centre-Ville : le dispositif de subventionnement mis en place en 2013 suite aux travaux de la place de l'Hôtel de Ville, continue de se poursuivre sur la rue du Pont, la rue Pertuiset, et l'avenue de la Gare, en face l'Agora, secteur des Places et vers l'église.
 - Poursuite de l'aide communale en faveur du commerce de proximité
 - Plusieurs rachats de locaux commerciaux sont envisagés par la SEM du Faucigny (« Petits Diables », Via Appia, boulangerie Servage; M. Troïano). Certains locaux feront l'objet de travaux par la suite pour être loués.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



Requalification du Pont de l'Europe

Poursuite des travaux sur le pont de l'Europe en vue de la sécurisation et de la rénovation de l'ouvrage avec la rénovation des réseaux.

Cela permettra l'aménagement d'une piste cyclable .

La remise en circulation est prévue en mai 2025 et la fin des travaux est prévue pour l'été 2025.

La maîtrise d'ouvrage est assurée par la CCFG avec une participation de la ville de Bonneville sur la partie qualitative bordures, trottoirs et garde corps, le fleurissement, l'arrosage, les drapeaux, l'éclairage et l'eau pluviale.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

➤ Réhabilitation des anciennes écoles Maria-Salin et du Centre

Les travaux se poursuivent avec le concessionnaire PRIAMS BART.

L'achèvement est prévu pour été 2026.

Cette opération portera des espaces publics et un parking public.

Une maison médicale sera intégrée ainsi qu'un tiers lieu, portés par la SEM foncière du Faucigny





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

- *La maison médicale a été labellisée par l'ARS, cela va faciliter la recherche de subventions aussi bien pour la collectivité que pour les professionnels de santé.*

Cette Maison médicale labellisée d'une surface d'environ 1200 m² devrait comprendre :

- *Des médecins généralistes*
- *1 cabinet de kinésithérapeutes,*
- *1 cabinet d'infirmiers,*
- *4 orthophonistes,*
- *un podologue*
- *et un laboratoire de 220m²*

Les Travaux auront lieux sur 2024 et 2025

Cette Maison médicale fera l'objet d'une subvention de la ville de Bonneville à la SEM du Faucigny





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

- ❑ Sur le secteur des Chambrettes – abords du château) : les études se poursuivent.
- ❑ Le démarrage du diagnostic archéologique est programmé en 2025.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



➤ *Le Château des Sires du Faucigny (en lien avec la CCFG) :*



Les travaux concernant l'aménagement du bâtiment central pour l'installation de locaux supports (espace traiteur, sanitaires) au rez-de-chaussée pour les festivals et événements qui se dérouleront dans la cour seigneuriale commencent en janvier 2025.

Les travaux comprennent un espace de réunions/forums/convivialité, une salle d'expositions temporaires à l'étage, la création d'une liaison entre les deux parties du château (partie « prisons » et la partie cour seigneuriale).



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

❑ Aménagement du bâtiment des Ramettes

La micro-crèche (compétence de la CCFG) occupera le rez-de-chaussée de ce bâtiment.

Les étages et combles seront destinés à l'aménagement de logements (compétence communale). Des locaux destinés à des ateliers d'artistes (OCA) sont également prévus.

Les travaux entament leur dernière phase et la livraison est prévue avant l'été 2025.

L'agrandissement du parc est en projet avec la destruction de l'ancienne des Ramettes (presbytère).



Hall d'entrée



Docteur

2024, photo en perspective sur le site de l'habitat des Ramettes



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



II - Éducation et Famille

❑ Modernisation et extension de l'école du Bouchet :

Les travaux ont démarré en 2024 et la livraison est prévue pour l'été 2025 afin que la rentrée de septembre puisse s'effectuer dans ces nouveaux locaux.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

❑ Travaux d'entretien dans les écoles

Comme chaque année, de nombreux travaux sont prévus sur cette année 2025 dont :

- Réfection de la toiture de l'école du Bois jolivet prévue en 2025
- Poursuite de l'entretien et de l'amélioration des aires de jeux
- Etude pour la réalisation d'un préau à l'école de Thuet
- Développement de l'installation des capteurs CO2





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



III - Mobilité – Environnement :

- ❑ Mise en place du Plan Paysage qui a été labellisé.
- ❑ Aménagement du giratoire et participation du parking P+R de l'ATMB *via la CCFG en 2024*. La participation financière n'interviendra qu'en 2025. Des études seront lancées sur P+R de Pontchy.
- ❑ Démarrage de la mise en place d'une station test de vélos en libre service (gare de Bonneville et centre ville de Bonneville) ainsi qu'une station d'autopartage.
- ❑ Renforcement du service de location de vélos, notamment électriques, renouvellement de l'aide à l'achat de vélos et consignes collectives sécurisés.
- ❑ A la suite du schéma directeur cyclable, études sur les itinéraires cyclables prioritaires.
- ❑ Démarrage des travaux de la liaison cyclable « Colonne/Tucinges/St Pierre (CCFG) en lien avec le SM3A et les travaux de confortement des digues du Borne (pont Royal).
- ❑ Démarrage des travaux de la liaison La Foulaz-St Pierre en Faucigny (vélo-route) avec une mise à disposition foncière
- ❑ Liaison piétonne Dessy



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



IV - Qualité de Vie et Proximité

- *Poursuite du déploiement de la fibre optique (livraison sur les coteaux) et progressivement sur le reste de la commune en lien avec la CCFG qui a pris la compétence, la DSP a été attribuée en juillet 2022.*
- *2025 devrait constituer l'année d'achèvement du déploiement.*
- *Il est prévu d'acquérir la totalité de l'ancien bâtiment ORANGE*



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

- ❑ **La sécurité des lieux de vie**
 - ❑ Poursuite du renforcement de la vidéoprotection (finalisation du remplacement des caméras)
 - ❑ Projet de CSU sur la commune
 - ❑ Développement de nouveaux points notamment en centre-ville, sur Thuet, Dessy et Le Bouchet





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



□ Économie d'énergie et énergie renouvelables :

○ Autres

Sur l'année 2025 de nombreux travaux sont prévus concernant le remplacement d'éclairage par des appareils leds.

Valorisation des panneaux photovoltaïques mis en place sur la toiture de l'école du Bouchet.

Bornes de recharge de véhicules électriques : poursuite de l'installation dans le centre ville notamment



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



☐ Qualité de l'Air

Le plan de protection de l'atmosphère, ainsi que l'ensemble de ces actions dont le Fonds Air bois ou le Fonds Air Entreprise seront reconduits. Les mesures montrent une amélioration continue de la qualité de l'air et une diminution significative des principaux polluants. La vallée de l'Arve est sortie du contentieux européen et respecte aujourd'hui, pour les particules fines, comme pour le Nox, la réglementation européenne.

Le PCAET de la CCFG dont la démarche a été faite en coordination avec les autres EPCI du Genevois Français se poursuit avec la mise en œuvre des fiches actions.

Poursuite de l'aide à l'investissement à destination des propriétaires occupants disposant de revenus intermédiaires engageant des travaux de rénovation énergétique sous certaines conditions.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



❑ Ressource en eau (*en lien avec la REFG et la RITE*)

- Renouvellement des réseaux vétustes (eau potable et assainissement) en centre-ville : place de l'Hôtel de Ville, pont de l'Europe, rue de l'Industrie
- Mise aux normes des réseaux d'assainissement et eau potable : rue JJ Rousseau, rue du Bois des Tours, route de la Gerbe
- Mise aux normes du réseau d'eau potable uniquement: rue des Primevères et rue du Pratz-Colis
- Extension des réseaux d'eaux usées dans les villages : côte d'Hyot
- Poursuite des schémas directeur d'eau potable et assainissement débuté respectivement en 2022 et 2023
- Engagement du schéma directeur d'eaux pluviales porté par la CCFG



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



❑ Optimisation de la gestion des déchets (en lien avec la CCFG)

- Poursuite du déploiement des points d'apport volontaire sur la commune de Bonneville
- Mise en place du tri à la source des bio-déchets en lien avec le SYDEVAL
- Poursuite de la mise en place d'une collecte en PAV des cartons bruns
- Identification d'un site pour 1 éventuelle compostière avec le SYDEVAL.

❑ Développement de la nature en ville et préservation des espaces naturels

En parallèle la collectivité s'est engagée dans l'aménagement d'une véritable ceinture verte autour du centre-ville : futurs parcs du Bois Jolivet ; square de l'avenue de Genève (à la place de la maison Chardon démolie), jardins des chambrettes, de la queue du Borne ou parcs des Îles.

Le fleurissement, les jardins familiaux, les ruchers municipaux, la formation des enfants et la préservation des vignes de la Côte d'Hyot participent également à nos objectifs de nature en ville et de préservation de la biodiversité.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



- ❑ Quartiers des Iles (Budget Annexe) :
 - Les travaux concernant la réalisation de la 2^e phase du parc seront lancée en 2025
 - Le tronçon de la voie verte entre le mini-giratoire et le quartier des Iles est en cours d'étude, l'acquisition du foncier sera à réaliser.
- ❑ Quartier de Bellerive : Etude urbaine sur le quartier en cours
- ❑ Rue Pertuiset (entrée de ville et Jorky Ball) : poursuite des études



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



☐ *Travaux de Voirie en lien avec la CCFG*

- **Route de la Gerbe** : les études ont été réalisées avec un démarrage des travaux en février 2025.
- **Aménagement du quartier de Tucinges**, rue des primevères, les travaux ont démarré en janvier 2025 pour une durée d'environ 6 mois.
- **Requalification de la rue d'Andey** : les études sont en cours. Les études et la MOE vont se poursuivre sur l'année 2025 afin de pouvoir lancer les marchés de travaux au 1^{er} semestre. Environ 20 mois de travaux, par tranches.
- **Quartier du Bouchet** : Rue JJ Rousseau et du Comte Vert : les travaux sont programmés pour l'été 2025
- **Quartier des Allobroges**: des études et des travaux seront programmés sur le budget 2024 sur la rue de l'Industrie
- **Feux à récompense à la Côte d'Hyot** : mise en service en janvier 2025
- **Rue de Pratz-Colis** : études et éventuel démarrage
- **Route d'Andey**
- **Dessy** : Sécurisation des piétons



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



❑ *Toujours en lien avec la CCFG :*

sur les zones d'activité :

- **Sur la ZAE des Fourmis** : acquisitions foncières prévues, études pré-opérationnelles et DUP expropriation
- **Sur la ZAE du Bronze** : Etudes pré-opérationnelles et achat d'un terrain
- **Sur la ZAE de Pré Mouchet** : marché de prestations intellectuelles pour études
- **Sur la ZAE des Bordets** : acquisition possible via EPF
- **Sur la ZAE de Motte-Longue** : acquisition foncière

Sur Gémapi :

- Projet d'un schéma directeur des eaux pluviales et des risques d'inondation est budgété pour un démarrage au 2^e semestre 2025



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



V - Le sport et la Culture

□ La vie sportive

- **Construction d'un stade de rugby**, dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par la Ville de Bonneville avec la participation de la Communauté de Communes du Pays Rochois et celle de la Communauté de Communes Faucigny-Glières sous la forme d'un fonds de concours. Les études vont se poursuivre pendant cette année 2025, avec le lancement de la consultation pour les travaux, en vue du démarrage des travaux en 2026.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



V - Le sport et la Culture

☐ La vie sportive

- **Nouveaux locaux pour le tir à l'arc** : livraison prévue en février 2025.
- **Plaine de jeux à la Foulaz** : skate-Parc, five, basket, Pum-track, aire de street work out. Le projet va se poursuivre durant cette année 2025 en vue de l'aménagement de la zone. Démarrage des travaux prévu au 1^{er} trimestre 2025.
- Etudes sur l'extension du dojo.
- Démarrage des travaux sur la rénovation partielle des vestiaires du gymnase de l'ancienne piscine.
- Relocation des associations sportives actuellement accueillies dans le gymnase de l'IUFM.



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement

- **Gymnase Pierre Briffod** : poursuite des travaux
- **Dojo** : Etudes pour l'agrandissement de ce bâtiment
- **Aires de Jeux** : poursuite du renouvellement dans les quartiers avec notamment la mise en conformité des sols souples.





Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



☐ La vie culturelle

- **Rénovation du Scart'AB** : une étude de faisabilité est lancée
- **Agora** : des études pour rénovation extérieure de l' Agora (façade) ainsi que la rénovation thermique auront lieu
- **Réalisation d'une Fresque sur l'immeuble Le Marignan**



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



VI – Economie et logement

- Sur le quartier de Benery, poursuite du projet de construction d'une nouvelle gendarmerie comprenant des locaux de service et techniques ainsi que des logements pour un effectif global d'environ 95 gendarmes (GC Compagnie, BTA, BR, SIG, PMO) - montage en lien avec la Direction de la Gendarmerie Nationale.
- Etudes sur l'avenue de Genève et sur l'avenue des Glières



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



Réhabilitation de l'ancien hôtel des finances

Ce bâtiment fera l'objet de travaux dans le but d'accueillir des services du Centre Médical Martel de Janville. Un bail a été signé. Les études de rénovation se poursuivent et devraient aboutir sur le lancement d'une consultation à l'horizon de l'été 2025.

- Château de Cormand : mise aux normes du bâtiment pour mise en location pour des évènements notamment
- Hôtel de Ville : finalisation des études et lancement des marchés



Tendances budgétaires et grandes orientations de la commune de Bonneville

Les dépenses d'investissement



❑ **Foncière de redynamisation commerciale**

Les Communes de Bonneville et de Cluses, lauréates du Programme Petites Villes de Demain, se sont rapprochées pour étudier l'opportunité de la création d'une foncière de redynamisation commerciale chargée de palier la carence privée, acquérir, restructurer et mettre en location des commerces et logements dégradés et/ou vacants.

- Participation de la Banque des Territoires (1/3) à l'actionnariat privé
- Co-investissement minoritaire et en fonds propres, risque limité aux apports
- Actionnariat de la CCFG et de la 2CCAM
- 3 projets identifiés à Bonneville, 1 MSP et 2 comportant à la fois des commerces et logements
- Besoin en fonds propres estimés selon la capacité des biens à rembourser l'emprunt et à maintenir une trésorerie positive

Au final, le budget primitif qui vous sera présenté veillera au respect des grands équilibres financiers de notre collectivité afin de ne pas compromettre ses marges de manœuvre futures. La gestion rigoureuse des finances de la ville sera maintenue en recherchant activement toutes les pistes pour subventionner nos projets.

Ainsi, notre objectif sera de maintenir un niveau satisfaisant d'épargne brute qui financera les dépenses d'investissement. Cependant, les investissements très importants prévus en 2025 nécessiteront le recours à l'emprunt et impacteront notre capacité de désendettement.